

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Commerce néerlandais aux Antilles françaises lors de la création de la Compagnie des Indes Occidentales « *Tempora mutantur et Nos mutamur in illis* »

Gérard LAFLEUR et Martijn VAN DEN BEL

Numéro 181-182, septembre–décembre 2018, janvier–avril 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056374ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056374ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

LAFLEUR, G. & VAN DEN BEL, M. (2018). Commerce néerlandais aux Antilles françaises lors de la création de la Compagnie des Indes Occidentales : « *Tempora mutantur et Nos mutamur in illis* ». *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (181-182), 1–39. <https://doi.org/10.7202/1056374ar>

Commerce néerlandais aux Antilles
françaises lors de la création
de la Compagnie des Indes Occidentales
« *Tempora mutantur et Nos mutamur in
illis* »

Gérard LAFLEUR et Martijn VAN DEN BEL¹

« *Tempora mutantur et Nos mutamur in illis* »², cette citation tirée d'une lettre écrite par Adam Erckelens, chirurgien du Sieur Nicolaas Claesz, planteur à la Capesterre de la Guadeloupe³, résume bien l'attitude et la force des Hollandais de cette époque et illustre également la situation incertaine dans laquelle ils se trouvaient à la fin de l'année 1664. L'auteur fait part à ses parents de la situation pénible dans laquelle il se trouve sur l'île française. Il évoque la situation politique qui aboutira à la deuxième guerre anglo-hollandaise mais aussi les conséquences de la fondation de la Compagnie des Indes occidentales par Louis XIV et Colbert. Avec ses compatriotes, il perçoit bien que c'est la fin du système des « Seigneurs propriétaires » dans les Antilles françaises et le début d'une nouvelle ère⁴.

1. Gérard Lafleur est docteur en histoire moderne et contemporaine, trésorier de la SHG, membre de l'ACH (Association des historiens de la Caraïbe), Martijn van den Bel est archéologue et assistant d'études et d'opérations Inrap DOM (Cayenne), membre de l'EA 929 depuis 2014 et chercheur invité de la faculté d'Archéologie des Amériques à l'université de Leiden (Pays-Bas). Il a sélectionné et traduit les lettres et documents en néerlandais qui ont servi de base et de matière à cet article.

2. « Les temps changent et nous changeons avec eux »

3. NL-HaNA HCA 30, acte 644, 12 décembre 1664, lettre.

4. Concernant la « suprématie mercantile » des Néerlandais dans les Antilles jusqu'aux années 1660, voir W. Klooster (1998) *Illicit Riches. Dutch Trade in the Caribbean, 1648-1795*. Leiden, KITLV Press et pour les relations entre les Néerlandais et l'Atlantique française par exemple S. Marzagalli (2014) 'The French Atlantic and the Dutch, Late Seventeenth-Late Eighteenth Century', *Dutch Atlantic Connections, 1680-1800. Linking Empires, Bridging*

C'est, nous l'avons dit, la période qui précède l'éclatement de la deuxième guerre anglo-hollandaise (1665-1667) marquée par des affrontements entre les deux marines est donc une époque cruciale pour la puissance maritime et commerciale que constituaient les Pays-Bas notamment dans la zone caribéenne.

La situation est difficile, l'avenir est loin d'être assuré et le désespoir des Néerlandais aux Antilles et aux Pays-Bas, pays dans lequel l'épidémie de peste venue de Grande-Bretagne commence en novembre 1664, est perceptible dans une multitude de lettres qui ont été saisies par les Anglais à partir de mi-avril 1665. Ces courriers ont été conservés en Angleterre. Ils se trouvent aujourd'hui dans les archives nationales anglaises. Ces lettres, également connues sous le nom de *Sailing Letters* ou *Prize Papers*, concernent les correspondances lors des quatre guerres anglo-hollandaises aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ces lettres servaient de preuve juridique confirmant la naturalité néerlandaise du navire capturé et justifiaient la confiscation de la cargaison. Ces documents furent finalement entreposés dans les archives du *High Court of Admiralty* (HCA), qui fait partie aujourd'hui des *National Archives* à Kew, près de Londres. Elles furent utilisées épisodiquement par quelques historiens français et notamment Gabriel Debien pendant les années 1970. Quant aux Pays-Bas, elles furent consultées et mises en valeur par l'historien maritime Sipke Braunius⁵.

Il s'agit d'environ 38 000 lettres écrites en Néerlandais –mais certainement plus si l'on tient compte des autres navires étrangers– dont environ un quart a été photographié par la *Koninklijke Bibliotheek* à la Haye qui les a confiées finalement aux archives nationales des Pays-Bas (HaNA), son voisin à la Haye. En 2011, un projet à base de bénévolat s'attaqua à cette collection photographiée. Il a finalement livré près de 6 000 transcriptions et photos des originaux disponibles sur internet depuis 2014⁶. Une multitude de livres a été publiée depuis par les bénévoles et des chercheurs néerlandais concernant les Indes orientales et occidentales mais aussi sur la langue néerlandaise de l'époque⁷. Plus récemment ce fonds a été exploité par Monique Klarenbeek à propos du commerce néerlandais à Saint-Christophe, travaux dont on s'inspire pour cet article⁸.

On a utilisé cette base de données en sélectionnant les lettres provenant de Guadeloupe, de Martinique ou encore de Saint-Christophe dont la plupart ont été écrites en 1664 et quelques-unes au début de 1665.

Borders, G. Oostindie & J. V. Roitman (eds), 103-118. *The Atlantic World* Vol. 29. Brill, Leiden / Boston. Pour le commerce Anglo-Néerlandais au XVII^e siècle voir par exemple W. Klooster (2005) 'Anglo-Dutch Trade in the Seventeenth Century: An Atlantic Partnership?', *Shaping the Stuart World, 1603-1714: The Atlantic Connection*, A. I. Macinnes & A.H. Williamson (eds), 261-284, *The Atlantic World* Vol. 5. Brill, Leiden / Boston et C. Koot (2011) *Empire at the periphery: British colonists, Anglo-Dutch trade, and the development of the British Atlantic, 1621-1713*. New York, New York University Press.

5. S. Braunius (1980) 'Het leven van de zeventiende-eeuwse zeeman: valse romantiek of werkelijkheid?', *Mededelingen Nederlandse Vereniging voor Zeegeschiedenis* XL/XLI, p. 11-21.
6. <http://www.gekaaptebrieven.nl/>

7. <http://www.gekaaptebrieven.nl/tekst/publicaties>

8. M. Klarenbeek (2013) 'Grutters op de Antillen: particuliere koop lieden uit de Republiek op het eiland Sint Christoffel in de zeventiende eeuw', *Tijdschrift voor Zeegeschiedenis* 32 (2), p. 20-37; M. Klarenbeek (2014) 'St. Christopher as a Trade Hub for Dutch Merchants, 1624-1667', *Journal of Early American History* 4, p. 113-129.

Cette base de données a été enrichie pour cette période avec quelques actes notariaux provenant des archives de la ville de Rotterdam (SAR) et Amsterdam (SAA) (Annexes 1 et 2). Les archives néerlandaises sont, en général, malheureusement peu utilisées pour l'histoire de la Guadeloupe à cause de la barrière linguistique⁹. En revanche, la collection des lettres saisies est utilisée un peu plus souvent depuis quelques années par les historiens français, notamment pour la généalogie, dont l'article du couple Rossignol « A propos d'une liste d'habitants de la Guadeloupe datée du 30 octobre 1664 », issu des lettres saisies (HCA 30, 642, Part I), était certainement précurseur¹⁰.

LES PLANTEURS, ENGAGÉS ET COMMERÇANTS NÉERLANDAIS À LA GUADELOUPE EN 1664

Ces lettres sont le plus souvent très personnelles et sont adressées à des membres de la famille, épouses, parents, frères mais aussi, partenaires économiques. Les intérêts étant souvent liés entre les différents membres de la famille, on y trouve non seulement des informations concernant les affaires, mais à travers ces lettres on perçoit une image vive de la vie sociale et économique des engagés, facteurs et planteurs néerlandais, sur de l'île de la *Gardeloepe*, *Guardeloup*, *Gartlouppa*, *Gerreloupen*, etc. Les écrivains notent souvent leur localisation sur l'île en faisant référence à *backstar*, *cabes terre*, ou encore *elijgoeav* (Ilet à Goyaves devenu Bouillante)¹¹. Concernant Basse-Terre on remarque des précisions comme *marrigo* (Marigot) ou *revere de Paepe* (rivière des Pères)¹² qui sont les emplacements des habitations des dominicains. La zone comprise entre la rivière de Baillif et la rivière des Pères avait été concédée par la Compagnie des Isles de l'Amérique, de la mer à la montagne, aux pères Dominicains. Charles Houël leur en avait contesté la propriété et avait distribué une grande partie de ce territoire aux nouveaux arrivants, ne laissant aux pères que deux habitations, l'une au bord de mer, connue plus tard sous le nom de *Petit Marigot*, et l'autre sur les hauteurs, *Grand Marigot*. Parmi ceux qui en avaient bénéficié se trouvaient plusieurs hollandais. En 1664, avec le changement de statut, les religieux espéraient retrouver leurs droits¹³.

Une dizaine d'actes néerlandais nous donnent les noms des gérants et / ou propriétaires néerlandais d'habitations en Guadeloupe : Hubert de Lover (Loouer)¹⁴, David Machiel de Dieppe (l'oncle de Hubert de Lover),

9. L. Hulsman & M. van den Bel (2012) 'Recherches en archivessur la familleSweerts', *Bulletin de la sociétéd'histoire de la Guadeloupe* (BSHG) n° 163.

10. Ph. & B. Rossignol (1985) *A propos d'une liste d'habitants de la Guadeloupe datée du 30 octobre 1664*, BSHG N° 65-66, p. 25-76. Voir aussi par exemple Annexe 2.6 dans A. Pérotin-Dumon (2000) *La ville aux Iles, la ville dans l'île : Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*. Karthala, Paris.

11. Ilet à Goyaves devenu Bouillante était le siège des habitations d'Adriaen Spiegel (Vanspeigel Arrians) à cette époque, principal sucrier de cette paroisse.

12. La rivière des *paepe[n]* ou « papistes » réfère à la rivière des catholiques, ceux qui suivent Rome pour les protestants.

13. Voir à ce propos « *Histoire de Baillif* » de Gérard Lafleur à paraître.

14. Pour Hubert de Loouer, voir B. & Ph. Rossignol (1991) GHC 30, p. 391

Jan de Sweerts (Suers)¹⁵, Nicolaas Claasz, Guilmeé Michel Henry, Bartel Brandt, Pieter Swart, Jan Gerardsz, Christiaan Barwijck, Adriaen Spiegel (Vanspiegel), Johannes Listry (Listry, Listry)¹⁶, Willem van Bologne, Gerard van Hettlingen et Jan van Lith & Claes Bol. Beaucoup sont connus par les historiens à travers le dénombrement de 1664, la liste des sucreries de 1669 et le terrier et le dénombrement de 1671 (voir tableaux et annexe)¹⁷.

En 1664, il y avait trois petits bourgs qui concentraient les magasins qui servaient d'intermédiaires entre les habitations qui fournissaient les productions agricoles et les navires qui débarquaient les produits d'échange. Une grande partie de ces magasins étaient tenus par des Hollandais : à Basse-Terre, à Saint-Louis à l'embouchure de la rivière des Pères et à Baillif¹⁸.

À travers les actes on trouve aussi les noms d'autres résidents néerlandais sur l'île comme ceux des engagés d'une habitation ou encore des commerçants ou tenanciers d'un magasin à Basse-Terre. On peut noter alors les personnages suivants : Hendrick Bruinlocht, Andries Verbrugge, Adam Erckelens, Jan Leijnsen, Cornelis Brandt, Jan Cornelis Bos, Reijer Pietersz Verwer, Jan Lefeber, Jan Jacobsen Tinnegieter, Isaack Pietersen, Cornelis Machij, Adriaen Adriaensen, Jan Janse Bolle, Jan Willems, Jacob Theunissen, Jacob Been, Sijmon Aertsen et les frères de Mijeter.

Tous ces noms se retrouvent dans une liste de créanciers (637 noms) qui avait été établie le 30 octobre 1664 et qui montre que pratiquement tous les habitants de la Guadeloupe, des plus modestes aux plus puissants, étaient redevables des Hollandais. Ces dettes étaient assez anciennes car elles sont libellées en « livres de pétun¹⁹ » et les plus récentes en « livres de sucre ». Elles vont des plus modestes comme pour Alexandre Bertin qui doit 2 livres de pétun aux plus importantes comme celles des religieux ; les jésuites, 18 936 L. de sucre et 15 217 livres de pétun, les jacobins (dominicains), 19 924 L. de sucre et 1 461 L. de pétun, correspondant sans doute à des achats d'esclaves. Le gouverneur (Houël) était inscrit pour 200 L. de sucre et Le Chevalier Inselin (Hinselin) pour 5 505 L. Le montant total étant de 208 392 L. de sucre et 392 593 L. de pétun. Sur cette liste qui a été saisie sur un navire hollandais par un navire anglais, il n'est pas indiqué qui sont les créanciers ; une compagnie

15. Pour Jan de Sweerts, voir Hulsman & van den Bel 2012.

16. Avant d'arriver en Guadeloupe, Listry travaillait au Brésil (NL-HaNA 1.05.01.01 69) ; voir aussi Hulsman & van den Bel 2012.

17. Le terrier de Guadeloupe, daté de décembre 1669, se trouve dans les Archives nationales 1 C7 A1, folios 163-164 et celui de 1671 dans les Archives d'Outre-Mer G G1 468. Pour une transcription du premier, voir C. Schnakenbourg (1968) 'Note sur les origines de l'industrie sucrière en Guadeloupe au XVIIe siècle (1640-1670)', *Revue française d'histoire d'outre-mer* 55 (200), p. 312-315 et pour le deuxième C. Schnakenbourg (1980) 'Le « terrier » de 1671 et le partage de la terre en Guadeloupe au XVIIe siècle', *Revue française d'histoire d'outre-mer* 67 (246-247), p. 37-54 ou encore J. Ballet (1896) *La Guadeloupe, Renseignements sur l'histoire, la flore, la faune, la géologie [...]*. Imprimerie du Gouvernement, Basse-Terre, p. 72-81 et G. Laffleur (1993) *Saint-Claude, Histoire d'une commune de Guadeloupe*. Karthala, Paris, p. 22-24.

18. Les bourgs de Baillif et de Saint-Louis ont été détruits par le débordement des rivières lors d'un cyclone dans les années 1680 et Basse-Terre est devenu le seul port de la région.

19. La livre de pétun (tabac) servit d'étalon monétaire au début de la colonisation des Antilles, elle fut remplacée progressivement par la livre de sucre à partir de 1654.

privée ou la WIC ? Quoiqu'il en soit, même des Hollandais de Guadeloupe sont indiqués comme débiteurs ; Anthoinne Henry pour 14 483 L. de sucre, Abraham Fabure, 1 660 L. de sucre, Jacques Vandreuve, 2 545 L. de sucre et 135 L. de pétun, Guillaume Bologne, 1 117 L. de sucre, Nicolas Classe de la Cabesterre, 3 480 L. de sucre²⁰...

SITUATION POLITIQUE DES ANTILLES FRANÇAISES EN 1664

Alexandre Prouville de Tracy avec le titre de gouverneur général fut envoyé aux îles pour faire la transition et prendre possession des îles au nom du roi de France et de la nouvelle compagnie à monopole²¹. D'après le courrier des Hollandais présents dans ces territoires, il fut perçu dans un premier temps avec faveur car ils pensaient qu'il mettrait un terme à l'arbitraire des « seigneurs propriétaires » mais quelques mois plus tard, si l'on s'en tient à l'opinion de Jan Lefeber, facteur de marchands hollandais, il faisait figure de diable ; « monsuer traevsii » avait été « reçu comme un ange lors de son arrivée, mais il s'agit en réalité du diable, noyant les Néerlandais dans une goutte d'eau »²² ou selon l'opinion de Cornelis Machy qui dans sa lettre du 25 janvier 1665, espère une bonne récolte de sucre malgré le manque de nègres et de chevaux, mais pour lequel « la pire peste semble finalement être M. de Tracy ».

En effet, à la fin de l'année 1664, les facteurs des marchands, les engagés et les planteurs néerlandais qui étaient installés sur l'île de la Guadeloupe n'avaient pas vu arriver les navires qui les approvisionnaient habituellement, aussi les réserves et les fournitures se trouvaient presque épuisées. Face à cette nouvelle situation, l'administration royale voulant interdire le commerce étranger, la plupart des facteurs auraient voulu solder les comptes, rapidement, encaisser les sommes qui leur étaient dues et prendre le premier navire se trouvant dans la rade de Basse-Terre afin de rejoindre leurs familles ou leurs femmes.

Malheureusement pour la plupart, ceci n'était pas possible car le contrat qu'ils avaient signé avec leur patron ne leur permettait pas d'abandonner leur poste ou encore, les navires en partance pour les Pays-Bas étaient rares, car les capitaines avaient peur de faire le voyage et être arraisonnés en cours de route. D'autres, plus aventureux, voulaient profiter de la pénurie consécutive à l'interdiction du commerce hollandais pour faire des affaires fructueuses. Ils encourageaient leurs patrons à risquer l'envoi des marchandises rapidement à leurs risques et péril, c'est-à-dire sans assurance.

La situation des habitants des îles était devenue difficile par l'absence des navires hollandais qui les approvisionnaient pour tout ce qui concernait la vie quotidienne « ... aussitôt que ce secours annuel des Hollandais de plus de 60 à 80 beaux vaisseaux chargés de toutes choses nécessaires,

20. En 1980, cette liste était référencée à Londres au *Public Record Office High Court of Admiralty* 30 642, part I (photocopie disponible aux ADG). Voir aussi Ph. & B. Rossignol 1985.

21. En réalité la création de la Compagnie des Indes Occidentales était en gestation au moment où M. de Tracy est parti de France.

22. NL-HaNA HCA 30, acte 674, janvier 1665, lettre.

tant pour la vie que pour les vêtements, outils et ustensiles dont on ne peut se passer dans ces lieux, leur vint à manquer aussi bien que les rafraichissements apportés par les navires marchands particuliers de France, toutes ces îles tombèrent dans une désolation ... pitoyable.... » écrivait le R. P. Dutertre²³. Il comparait cette situation à celle qui avait prévalu lors de la création des précédentes compagnies à monopole qui s'étaient également soldées dans leur début par une pénurie de vivres mais elle avait été compensée par les ressources naturelles des îles qui étaient, à l'époque, moins peuplées et qui avaient des potentiels sur terre et sur mer lesquels étaient épuisés et n'existaient plus en 1664²⁴.

Il faut dire que les marchands hollandais qui s'étaient rendus incontournables pour l'ensemble des Antilles, avaient perdu leur monopole dans les îles anglaises depuis la première guerre anglo-hollandaise (1652-1654) à la suite de laquelle ils furent contraints d'accepter le monopole du commerce anglais pour les territoires britanniques. Le commerce avec ces îles ne pouvaient se faire que par l'interlope avec des risques pour les vendeurs et les acheteurs.

Dans la première moitié du XVII^e siècle, les marchands néerlandais (Hollandais, et Zélandais, notamment de Vlissingen (Flessingue) ou Middelburg) dominaient dans tout le bassin caribéen, domination qui s'éfrita peu à peu devant l'émergence des puissances anglaise et française. Ils conservaient cependant un réseau commercial structuré et important après la fondation de la WIC en 1621. Les Petites Antilles était un maillon essentiel dans ce réseau commercial, notamment pour le commerce triangulaire entre les dépôts de vente sur la côte africaine, les colonies du Brésil, des côtes des Guyanes, et la colonie de *Nieuw-Amsterdam* (New York) sur la côte nord-américaine. On pouvait également demander à la WIC des « cognitions » pour le commerce libre (des lettres de commission). En fait, le commerce de la WIC et celui des marchands qui étaient souvent aussi membres de la compagnie, se faisaient en parallèle comme en témoigne, par exemple, le marchand Abraham van Pere qui avait une habitation sur la rivière Berbice et qui fut plus tard aussi gérant de l'île de Saint-Eustache, mais qui envoyait, en même temps, ses capitaines pour des missions privées²⁵.

Aux Antilles françaises les Néerlandais s'étaient rendus indispensables auprès des gouverneurs du temps des premières compagnies à monopole, ces derniers qui auraient dû lutter contre le commerce étranger étaient les premiers à contourner les règlements à leur profit. Ainsi, le gouverneur général, M. de Poincy, installé à Saint-Christophe, était en cheville particulièrement avec les « Mess. Ruberque » de Middelburg auxquels il avait permis de construire un magasin à la Pointe de Sable (*Poinct de sable*). Il avait un contrat exclusif avec cette famille van

23. Du Tertre 1671, Tome III, p. 136-137 dans J-B. du Tertre (1667-1671) *Histoire générale des Antilles, habitées par les François, divisée en deux tomes, et enrichie de Cartes & de Figures*, 4 Tomes. Chez Thomas Jolly, Paris.

24. Cela donne une idée de l'impact des hommes sur l'environnement de ces îles.

25. On signale ici les voyages du capitaine van Stapels pour le compte de la famille van Pere, voir M. van Wallenburg, A. Bright, L. Hulsman & M. van den Bel (2015) 'The Voyage of Geleijn van Stapels to the Amazon River, the Guianas and the Caribbean, 1629-1630', *The Journal of the Hakluyt Society*. Disponible gratuitement sur le site de *Hakluyt Society Journal on-line*.

Roubergen de Zélande²⁶, entre autres, et il accumula suffisamment de fonds pour racheter la partie française de Saint-Christophe lorsque la Compagnie des Iles de l'Amérique fit faillite et financer la colonisation de Sainte-Croix et de l'île de la Tortue.

On pourrait en dire autant de Charles Houël, gouverneur de la Guadeloupe.

Comme nous l'avons vu plus haut, malgré la chute du prix du tabac à la fin des années 1630, les Hollandais continuèrent à fréquenter les îles pour le commerce et lorsqu'en 1654, le Brésil hollandais tomba, les sucriers savaient où se rendre pour continuer à fabriquer le sucre qui alimentait le commerce nord-européen. Ils s'installèrent à la Guadeloupe et Saint-Christophe et, dans une moindre mesure, et avec temps de retard, à la Martinique mais aussi à Cayenne, Suriname, et Pomeeroon sur la côte des Guyanes et à Curaçao. Les marchands et les sucriers « brésiliens », soit les commerçants privés néerlandais se « retrouvèrent » alors ensemble dans les Petites Antilles à la fin des années 1650, formant une communauté recouvrant tous les secteurs économiques ; l'agriculture, la proto-industrie et le commerce, communauté qui s'élargit aux protestants français présents dans les îles. Ils confortaient ainsi, la domination commerciale de la République. Cette domination se traduit clairement par les relations nouées entre les planteurs français et néerlandais, formant une caste au profit des Hollandais, relations que Colbert voulait rompre par le biais de la création d'une nouvelle compagnie à monopole, la *Compagnie des Indes occidentales française*²⁷.

Cependant, l'omniprésence de la WIC dans les Antilles a longtemps été ignorée dans l'historiographie française en raison des difficultés d'accès aux sources néerlandaises dans une langue peu étudiée en dehors des Pays-Bas et de ses zones d'influence.

26. Les frères Johan et Frederik van Roubergen dont le dernier avait une habitation à Saint-Christophe et qui se remarie avec Maria / Maaijken Lampsins en 1632, famille zélandaise installée aussi plus tard à Saint-Martin et Tobago, D. Baute (2000) *Cort relaas sedert den jare 1609 : de avonturen van een Zeeuws koopman in Spanje tijdens de Tachtigjarige Oorlog*, Ego-documenten 20. Uitgeverij Verloren, Hilversum, p. 90. Dès le début, les Zélandais ont assuré le commerce et la vie aux Petites-Antilles françaises, comme le montre Jean-Baptiste du Tertre (1654) *Histoire generale, des Isles de S. Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique, et autres dans l'Amérique* [...]. Jacques Langlois, Paris, p. 11 : « Il n'est pas plustost en mer, qu'un secoury inesperé arrive à nos François : ce fut un navire de Zelande chargé de vivres, d'estoffes, & de toute sorte de denrées nécessaires dans les isles : le Capitaine de ce vaisseau ayant trouvé du petun bien conditionné chez les François, les encourage & les prie de travailler pour luy, leur promettant de les secourir dans six mois, & de leur apporter de vivres & tout ce qu'ils auroient besoin » mais aussi quant à la famine et les prix trop élevés de la Compagnie (ibid., p. 22-23) ou encore de battre les Caraïbes ensemble à la Martinique en 1654 (Dutertre 1667, Tome I, p. 469).

27. On peut noter ici que la prise de l'île de Cayenne, occupés par deux colonies ou patronages néerlandais de la WIC : celui de Guérin Spranger (remplaçant de Jan-Claes Langedijck) à Cayenne et celui David Nassy à Rémire, par le Français en mai 1664 sous le commandement de De Tracy, était passée en toute douceur afin que les Français puissent récupérer les sucreries et le savoir-faire, voir L. Hulsman, M. van den Bel & N. Cazelles (2015) « Cayenne Hollandaise » Jan Claes Langedijck et Quirijn Spranger (1654-1664), *Karapa* 4, p. 27-38 ou encore M. van den Bel & L. Hulsman (2017) *Le Bourg de Cayenne : une colonie néerlandaise au pied du fort Nassau (1655-1664)*, BSHG n° 178.

RÔLE ÉCONOMIQUE DES HOLLANDAIS AU DÉBUT DES ANNÉES 1660

Les Hollandais qui sont arrivés du Brésil en 1654, ne se sont pas installés dans un environnement qui ne leur était inconnu. Environnement géographique propice à la culture de la canne à sucre et à la production de sucre et de rhum (guildive), environnement humain également. Prenons le cas de la famille Bologne (van Bolongien) qui s'est installée sur la Montagne Saint-Louis dans la paroisse du Baillif. D'après les documents français, c'était une société familiale classique de Rotterdam qui avait racheté les terres nécessaires à l'installation d'une sucrerie. Elle comprenait le père, Lodewijck (Louis) et les enfants Willem (Guillaume) et Peter (Pitre)²⁸.

On se rend compte à travers les archives notariales de la ville de Rotterdam que le père Lodewijck était déjà en affaire avec le gouverneur de la Guadeloupe (Charles Houël) et les autorités de la Martinique pour un trafic d'esclaves. Il était au centre d'une coalition de marchands et de financiers. Le 10 mai, associé à Jan Schrael, capitaine du navire *Winthont*, il avait signé un contrat avec Huybert van Gageldonck qui devait se rendre aux Antilles pour vendre des nègres et suivre le contrat qui avait été passé avec le gouverneur de la Guadeloupe²⁹. Cinq jours plus tard, Adrian van der Maes et Jan Schrael, maître du même navire, recevaient une procuration d'un ensemble de personnes ; Anthonij et Cornelis Coningh, Jacob Claesz Ruts et Jacob Schaick afin de percevoir les créances de Lodewijck et François van Bolongien en Martinique³⁰.

François étant peut-être le père de Lodewijck ou son frère ? Il n'apparaît pas dans les documents français en 1654 et plus tard. L'habitation de Saint-Louis et le magasin de Basse-Terre étaient la propriété et sous la gestion des trois précédents.

Le 8 juin 1655, nous apprenons que Bastean Cornelis, capitaine du *Sint Jan*, a vendu en Martinique pour le compte de Lodewick van Bolongien, 21 nègres. 18 pour 30 850 livres de tabac (environ 1 700 livres chacun) et 3 pour 3 300 livres de gingembre (1 100 chacun)³¹. En 1655, l'industrie du sucre n'était pas encore arrivé à un niveau productif maximum, notamment en Martinique qui n'avait reçu qu'une petite partie des « Brésiliens » et notamment les juifs³² et encore lors d'un deuxième convoi. Le 26 juillet, c'est le pilote Cornelis Jacobsz Stokvis et le marin Philips Carelsz qui attestent qu'ils ont mouillé en Martinique en janvier 1652 afin de charger des marchandises pour le compte de Lodewijck van Bolongie par le navire *Vergulde wijnvat*, capitaine Jochem Jansz³³.

28. Voir aussi *La distillerie Bologne de Basse-Terre, du sucre au rhum*, BSHG n° 103.

29. NL-SAR ONA 18 442, acte 89, f° 118-119, le 10 mai 1652, contrat.

30. Idem ; NL-SAR ONA 18 443, acte 15, f° 17, le 15 mai 1652, procuration.

31. Idem ; NL-SAR ONA 18 142, acte 310, f° 468, 8 juin 1655, attestation.

32. Nous savons que M. Duparquet, sous la pression des jésuites leur avait refusé l'autorisation de s'installer. Ils se sont donc rendus en Guadeloupe où Charles Houël les avait accueillis avec enthousiasme. Devant les conséquences économiques au profit de la Guadeloupe, le gouverneur Duparquet avait accepté un nouvel arrivage dans lequel se trouvait une partie de la communauté juive du Brésil, voir G. Laffleur (1988) *Les protestants des Antilles françaises du Vent sous l'Ancien régime*, BSHG n° 65-66, 1987 et *Les juifs aux îles françaises du vent (XVII^e - XVIII^e siècles)*, BSHG, n° 65-66, 1985.

33. NL-SAR ONA 18 684, acte 15, f° 122, 26 juillet 1655, déclaration.

Grâce au courrier échangé, nous avons la confirmation de sortes de marchandises échangées entre l'Europe et les Antilles par les marchands hollandais. En 1664-1665, l'industrie sucrière est bien installée et en forte progression dans les Petites Antilles et le sucre et le rhum sont en voie de remplacer les autres productions coloniales qui se marginalisaient progressivement avec comme corollaire l'intensification de la traite des noirs. Le tabac et l'indigo continuaient à être expédiés depuis Saint-Christophe bien que, selon Lambert Verbrugge de Vlissingen (Flessingue) qui écrivait à son fils installé dans l'île, le tabac se vendait mal mais que l'indigo continuait à se vendre un bon prix de « 33 stuivers »³⁴. Informations qu'il confirme un peu plus tard, le prix de l'indigo étant un peu plus haut, 40 stuivers, le sucre à 8 ainsi que le tabac, prix considéré comme trop bas.³⁵

On retrouve dans le courrier ces trois productions mais le sucre restait la grande affaire. Le tabac, malgré la baisse de son prix, était un produit qui continuait à alimenter le commerce faute d'une quantité suffisante de sucre. Traditionnellement il était vendu en « torques » (rouleaux) c'est-à-dire en feuilles séchées et roulées sur des bâtons. En réalité nous voyons qu'il est vendu et expédié sous plusieurs formes, en bottes de feuilles, en paquets entourés de tissu, en pipes (futailles), en barriques. D'autres marchandises peuvent être expédiées en Europe, comme le coton y compris celui venu de Saint-Eustache ou le jus de citron venu de Saint-Christophe.³⁶

Devant la probabilité d'une guerre prochaine, le prix des denrées coloniales était en augmentation. Les marchands hollandais s'empressaient de faire des réserves avant la rupture des relations maritimes. Le 7 octobre 1664, le sieur Matthijsten Brouck d'Amsterdam donnait ses instructions au capitaine Laurent de Basure, du navire *De Liefde*, par lesquelles il indiquait le cours du sucre qui était arrivé à 9,9, l'indigo de 48 à 50, le gingembre 12, 13 à 14 afin qu'il en achète en tenant compte de ces informations. Cependant, le tabac ne se vendant pas, il devra éviter d'en acheter ou alors, en stipulant sur le connaissement, que le risque serait pour le vendeur.

Les marchands sur place n'hésitaient pas à recourir à l'interlope pour se procurer des marchandises et contourner l'interdiction de commercer avec les îles britanniques. Ainsi Guillmee Henry d'Amsterdam demandait à son frère Reyer de rester en Guadeloupe, sans doute afin de couvrir leur autre frère qui « fait un trafic dangereux avec Montserrat malgré l'interdiction³⁷ ».

Jan Cornelis Bos annonce à sa femme Marijtje Jan d'Amsterdam qu'il lui envoie 16 bottes de feuilles de tabac supérieur et 2 rouleaux venant d'Antigua³⁸. C'est le cas également de Jan Lefeber, depuis la Rivière des Pères (Baillif en Guadeloupe) qui dit à sa femme que comme il voulait

34. NL-HaNA HCA 30, acte 644, lettre, 2 juillet 1664, lettre. La quantité n'est pas mentionnée pour les 33 *stuivers* ou pièces de 5 centimes.

35. NL-HaNA HCA 30, acte 644, 4 septembre 1664, lettre.

36. 15 février 1665, de Saint-Christophe Mattheus Beke annonce qu'il a reçu le coton de Saint-Eustache et Thunis Jorrisen, demande si le coton est bien arrivé à Flessingue ainsi que le sucre et les 2 demi-barriques de jus de citron : NL-HaNA HCA 30, acte 647, janvier 1665.

37. NL-SAR ONA 30, acte 644, 4 septembre 1664, lettre.

38. NL-HaNA HCA 30, acte 644, 8 décembre 1664

rentrer aux pays, il avait dû acheter du tabac au lieu du sucre à Antigua et qu'il devait s'y rendre prochainement pour le payer³⁹. Il attendait un navire venant de « Bouroum » (rivière de Pomeroun au Guyana).

Ces opérations illicites étaient favorisées par des autorités qui acceptaient de ne pas intervenir, attitude qui était encouragée par des cadeaux en nature, comme le dit Jan Jacobsen Tinnegietter à sa fille Maeijken Abrahams de Vlissingen. Suite à la situation difficile à Antigua, il avait envoyé une demi-barrique de vin à Monsieur Beijer, et il espérait que la situation s'améliorerait dans le futur, sous-entendu grâce à ce cadeau, Monsieur Beijer étant sans doute, une autorité dans l'île⁴⁰.

Ils se tournaient également vers l'Amérique du sud, le Brésil pour l'achat de tabac et de sucre à réexpédier vers les Pays-Bas, comme Hermanus Ter Beeck de Saint-Christophe, annonçant l'envoi de la deuxième partie d'une cargaison de tabac brésilien et du sucre brésilien sur plusieurs navires et enfin 136 peaux venant de « Caraques » (Caracas, Venezuela)

Ces marchandises pouvaient aussi provenir de la course. Ainsi, le 15 septembre 1664 Jan Leijnsen annonce à son père Cornelisen qu'il est arrivé en Guadeloupe et qu'il a reçu une lettre de son frère dans laquelle il l'avisait qu'il avait fait une prise de 200 caisses de sucre près de Tobago et qu'il allait en Martinique pour officialiser la prise. Cela confirme que, bien que la 2^{ème} guerre Anglo-hollandaise ne fût pas encore déclarée (elle le fut officiellement le 4 mars 1665), la course (peut-on parler de piratage dans ce cas ?) se pratiquait entre les navires dans deux Etats.

En échange des produits coloniaux, les Hollandais s'étaient rendus indispensables en fournissant tous le nécessaire à la vie dans les îles où les terres et la main-d'œuvre disponibles étaient massivement utilisées pour les cultures commerciales.

Les sommes les plus importantes étaient dévolues par les habitants à l'achat des esclaves indispensables (selon les critères de l'époque) à la mise en valeur des habitations. Au moment où le statut des îles allait changer et que s'annonçait une période difficile, chacun était soucieux de récupérer les sommes qui lui étaient dues et les marchands qui ne pratiquaient pas la traite négrière se plaignaient du fait que les habitants payaient d'abord les négriers et retardaient le règlement des dettes pour les autres importations.

Celles-ci étaient de toutes sortes, y compris, les animaux vivants (chevaux et autres bestiaux). Cornelis Machij fait part à sa femme Willemyntje de l'arrivée de 50 chevaux, ce qui lui semble une bonne chose car l'île (de Guadeloupe) avait plus d'ânes et de nègres que de chevaux. Cornelis Flessen de Saint-Christophe explique qu'il avait vendu 15 têtes de bétail à la Martinique et qu'il avait repris 10 têtes sur la plantation de Monsieur Bonpin (Beaupin) pour les vendre à Saint-Christophe et à Sainte-Croix⁴¹.

Comme nous le savons, on importait des ustensiles nécessaires au fonctionnement des habitations, des chaudières en cuivre pour les sucreries qui valaient une fortune d'où la prudence des vendeurs qui préféraient

39. NL-HaNa HCA 30, acte 647, janvier 1665.

40. NL-HaNa HCA 30, acte 224, 13 octobre 1664

41. NL-HaNa HCA 30, acte 644, 4 décembre 1664.

en retarder l'envoi vers les Antilles ou des « haches blanches ». Des objets communs comme des chaussures venant de Middelburg. Les frères Mijeter se plaignaient que leurs chaussures ne se vendaient pas, car elles étaient trop chères alors que les chaussures carrées vendues par leur cousin, Davit Lijseven, qui ne coûtaient que 28 *stuivers* la paire, se vendaient bien⁴². Les boissons alcoolisées (vin, brandy) étaient très recherchées et considérés comme des produits de luxe.

CONSÉQUENCES DE L'INCERTITUDE SUR LE COMMERCE DES PAYS-BAS

Aux Pays-Bas, les marchands étaient sur l'expectative et attendaient de savoir comment la situation politique allait évoluer. Ils retenaient les navires en évitant des voyages aléatoires en cas de déclenchement de la guerre et de l'application de l'interdiction des marchands étrangers dans les îles comme le bruit courait avec insistance. Mais, ils étaient prêts aussi, à répondre à une demande causée par la pénurie. Comme l'écrivait Geleijn Verbrugge à son frère Andries à Saint-Christophe : « La rade de Vlissingen est pleine de navires prêts pour le départ, mais ils attendent la suite par peur de la guerre... »⁴³.

Certains anticipaient en prévoyant des solutions de repli au cas où les menaces seraient mises en application. Ainsi, Elie de Pourmaré écrit d'Amsterdam à Jan de Sweerts, propriétaire d'une habitation sucrerie sur la Montagne de l'Espérance près de Basse-Terre. Il lui accuse réception des cargaisons de retour qui lui ont été envoyées, lui demande d'en expédier le maximum pour lui et M. Wassenbergh avant l'interdiction du commerce. Il envisage de contourner celle-ci en faisant expédier les navires hollandais et zélandais au Havre (de Grâce) et à Dieppe pour son frère Thomas de Pourmaré, habitant à Rouen. Il conseille également à Jan de Sweerts de quitter la Guadeloupe et de s'installer ailleurs afin de continuer à commercer avec lui⁴⁴, conseil qui, nous le savons ne sera pas suivi.

Début décembre, Jan Lefeber, depuis la Rivière des Pères en Guadeloupe (Baillif), faisait part à sa famille de l'arrivée d'un navire de Berbice « qui est maintenant anglais » avec le pilote Jan de Rijecke et un blessé, le sieur Schepper. Les Anglais dit-il, ont mis l'équipage sur l'île et ont emporté le capitaine Jacob, et il ajoute, *Nieuw-Nederland* est aux mains des Anglais, ce qui est confirmé le 4 décembre 1664, par Cornelis Machij, depuis la Guadeloupe. Il donnait des nouvelles à sa femme Willemyntje Machy dans lesquelles il estimait qu'il ne se passait pas grand-chose dans l'île à l'exception de l'arrivée de « Mons. Tracij », « il y a 4 semaines » et l'arrivée d'un navire de *Nieuw-Nederland* avec beaucoup de gens tant femmes et enfants à la suite de la reddition de la ville aux Anglais (8 septembre 1664) à la façon « brésilienne ». Arrivée qui rappelait ce qui s'était passé 10 ans auparavant avec les réfugiés du Brésil⁴⁵. Cet apport de population venu de la Nouvelle-Amsterdam n'est pas mentionné

42. NL-HaNa HCA 30, acte 644, 1^{er} décembre 1664.

43. NL-HaNa HCA 30, acte 644, 2 décembre 1664

44. NL-HaNa HCA 30, acte 224, 10 septembre 1664, lettre.

45. NL-HaNa HCA 30, acte 644, 4 décembre 1664.

dans les documents français. Il est vrai que l'attention était portée sur le changement de statut des îles et sur les tensions anglo-hollandaises qui allaient déboucher sur la rupture entre les deux Etats Nord-Européens (la deuxième guerre anglo-hollandaise). Il faut dire que les « Brésiliens » en 1654 étaient plus nombreux et qu'ils sont à l'origine de la transformation économique des territoires dans lesquels ils étaient arrivés.

Un autre bateau venant de la Nieuw-Nederland a également touché Saint-Christophe. Y a-t-il débarqué des réfugiés ? Les documents ne sont pas explicites sur ce point, mais il a chargé des marchandises, notamment le coton reçu de Saint-Eustache par Mattheus Beke qui rentra aux Pays-Bas avec lui (lettre du 15 février 1665).

CONCLUSION

Ces lettres éclairent une tranche de vie, notamment de la Guadeloupe, dans une période charnière ; le passage de la période des Seigneurs propriétaires à celle de la Compagnie des Indes Occidentales vu du côté hollandais et particulièrement des habitants et marchands.

Elles confirment les relations commerciales classiques que nous connaissons par d'autres travaux, basées sur l'échange des productions coloniales contre les ustensiles nécessaires au fonctionnement des habitations, à la vie quotidienne. On y voit la faculté d'adaptation des Hollandais et la fluctuation des cours en prévision des événements à venir. Si le sucre est le produit phare, les autres produits coloniaux sont aussi échangés faute de mieux.

La grande préoccupation perceptible dans ces courriers sélectionnés, est la situation politique. D'une part, la rumeur persistante de la création d'une Compagnie à monopole française qui interdirait le commerce avec les étrangers pour ne le permettre qu'aux navires de cette compagnie et qui exclurait non seulement les navires étrangers mais aussi, les navires français qui n'auraient pas l'aval des nouvelles autorités. C'est dans ce contexte que tous ceux qui avaient des créances cherchaient à se faire payer.

La seconde préoccupation est la tension avec les Britanniques dans la lutte entre leurs marines pour le contrôle des relations commerciales, car malgré la défaite de la première guerre anglo-hollandaise, les Hollandais restaient prépondérants dans le commerce transatlantique et mondial. Cette tension perceptible dans les lettres échangées des deux côtés de l'Atlantique, aboutira d'ailleurs à la seconde guerre anglo-hollandaise dans laquelle la France sera impliquée avec des conséquences aux Antilles.

Face à ces événements, les Hollandais installés dans les îles françaises cherchaient à les anticiper en faisant des réserves ou en pensant les quitter pour s'installer ailleurs. En réalité, si la Compagnie des Indes Occidentales a bien vu le jour, avec d'ailleurs des fonds protestants, l'interdiction du commerce étranger a vite été contournée et l'alliance nécessaire par la guerre l'a rendue caduque. Aussi, la liste des sucriers avec la quantité annuelle de production de sucre en 1669, le dénombrement et le terrier de 1671, indiquent la présence et l'importance des planteurs hollandais qui ont d'ailleurs souvent obtenu des lettres de naturalité et qui occupent un pan important de l'économie locale.

LISTE DE TABLEAUX

TABLEAU 1. Les Néerlandais dans HCA 647, Part I, tiré de Rossignol et Rossignol, c. 1664

- Guillaume Bologne	Montagne Saint-Louis (Baillif)
- Nicollas Classe	Capesterre
- Yzacq de Lestre	Capesterre
- Jacob de Rave /Drave	
- Mess. Henry	Montagne Bellevue (Basse-Terre Extra-Muros)
- Jacob Suers	Montagne de l'Espérance Basse-Terre Extra-Muros)
- Edouard Machy et Machyt	de la rivière à Collas à l'Ance à la Barque (Bouillante)
- Jean Sémit	Montagne Saint-Charles (Basse-Terre Extra-Muros)
- Jean Vandrevél	Grand cul de Sac

TABLEAU 2. Les Néerlandais dans AN 1 C7 A1, f. 163-164, c. 1669

Cabesterre	Baillif	Basse-Terre
M. Ganspoul	M. Zouart	Guillaume Bologne
M. Classe	Isaac Pitre	Jacob Drave (?)
M. Lestry	Vandespiegle (Bouillante) Deffunct Sieur Vanleau	Léono Ramirais (?)
Bellevue	Beausoleil	Espérance
Nicollas Jacob Cristian Barvik M. Henry	M. Deloovre	Jacob Desuers

TABLEAU 3. Les Néerlandais dans SOM G1 468, c. 1671.

Bourg de Saint-Louis	Montagne Saint-Louis	Montagne Beausoleil
Christophe de Voosse	Bologne Vander Stratin Jean Hamel (?) Sieur Guillaume Bologne	Abrahaem de Bacq
Montagne Bellevue	Espérance	Saint-Charles
Clas Jacob Jean le Flamant Abraham Basse Guillaume Horren	Veuve et héritier de Suertre Le nommé Pinçon (?)	Jean Heguyn
Vieux Fort	Ville Basse-Terre	Trois Rivières
<i>néant</i>	Isaac Jensen, chirurgien Thomas Oulaethe Honne Daeschy (?) Clément Pitre Corneille van Zuestre Veuve Odraste (?) Abraham Basse Jean le Flamand Pitre André Drich Jansen, tailleur M. Henry d'Amsterdam Jean Lefébure Guillaume Boulogne Sieur de Looure	Jean Vanlyth
Cabesterre	Petit Cul de Sac	Grand Cul de Sac
M. Clas Laurent Groet Sieur Ganspoel Classen Veuve Listrie Veuve Heutelingue	Nicolas Nau le Jeune Guillaume Letsen (?)	Sieur Classen

Ilet à Goyaves	Vieux Habitants	Anse à la Barque
Josse Pitre Arrians Speigel Jean Luau (?)	<i>néant</i>	Nicolas Abraham (?)
Du Plessis	Saint-Robert	Bourg Baillif
Sieur Albert Zuartz Abraham Bas	<i>néant</i>	<i>néant</i>

Grand-Terre est dépourvue de noms 'néerlandais'

ANNEXES

1. Registres des actes notariaux néerlandais présentés selon leurs dates
2. Transcriptions et traductions

ANNEXE 1. Actes notariaux néerlandais

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
SAR	442	89	118-119	1652/05/10	Jan Schrael et marchand Loduyck van Bologne signent un contrat avec Huybert van Gageldonck qui doit se rendre aux Antilles et vendre des nègres, et notamment suivre le contrat avec le gouverneur de Gardeloupes.
SAR	443	15	17	1653/05/15	Procuration pour Adriaen van der Maes et Jan Schrael, maître du navire <i>Winthont</i> , de la part de Anthonij et Cornelis Coningh, Jacob Claesz Ruts et Jacob Schaick, afin de récupérer les factures de Lodewijck van Bolongien et François Failjant pour qui ils ont chargé.
SAR	142	310	468	1655/06/08	Attestation de la vente de 21 nègres par le maitre Basteau Cornelisz pour le compte de Lodewijk van Bolognien sur l'île de la Martinique dont à la femme du général Du Couderie (?). Il a reçu pour 18 nègres 30 850 livres de tabac et pour les autres 3 nègres 3 300 livres de gingembre [donc PAS de sucre apparemment... L'industrie sucrière commence plus tardivement en Martinique...]. Finalement le maitre vend aussi son navire Saint Jean à un certain capitaine « Bailardel » pour 8 000 livres de tabac ... [Le dernier nom « baliardel » pourrait être Ballardel ou Baillardel ce que donne éventuellement un certain 'Pierre Baillardel de Lareinty passé avec Dyel d'Esnambuc en 1625 à la Martinique' (GHC 2016-14, p. 13, note 42a)].
SAR	684	15	122	1655/07/26	Déclaration du pilote Cornelis Jacobsz Stokvis et le marin Phillips Carelsz qui ont voyagé aux Indes et en janvier 1652 mouillé devant Marteniquo afin de charger pour Lodewijck van Bologne.
SAR	408	93	229-233	1659/07/05	Arbitrage entre Abraham Bouwensz ayant une procuration de Catarina Brassers, femme de Willem van Bolonge [demandeur] et Jan Symonsz Tromp, ayant une procuration de Lodewijck van Bolonge, le père dudit Willem [l'accusé] concernant les salaires et coûts avancés de 463 florins.

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 30	647	x	1664/02/04	Lettre d'Hubert à sa mère Madelena Machiels (Middelburg) qui évoque le mauvais sort des Néerlandais car les Français ont interdit leur commerce et il doit maintenant envoyer le sucre en France.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/02/07	Lettre de Lambrecht Verbrugge (Vlissingen) à son fils disant qu'il lui envoie un petit tonneau de tripes. Il remarque que la vente de tabac va mal mais que l'indigo vaut 33 stuivers.
SAR	388	45	87-88	1664/05/19	Moyses le Cock, administrateur des biens de Samuel de Griel van Dieppe, décédé en Guadeloupe en 1663, donne pouvoir à N. N. afin de récupérer la marchandise marquée chez David Michel van Diepe, habitant en Guadeloupe, laquelle a été envoyée par le marchand David le Cordier d'Amsterdam, selon le contrat du 1662/11/13, à Samuel le Griel.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/09/04	Lettre de Geleijn Verbrugge (Vlissingen) à son frère Andries annonçant qu'il est bien arrivé et que la marchandise a été vendue pour un bon prix. Il mentionne le danger des Anglais et la fondation de la compagnie française ce qui pose un problème pour leur commerce aux Antilles. Il précise aussi que même les commerçants particuliers français n'auront plus le droit d'y commercer librement et qu'ils devront envoyer leur cargaison en France. Ainsi il n'a pas voulu envoyer deux chaudrons avec le capitaine Gerret Tange. La rade de Vlissingen est pleine de navires prêts pour le départ mais ils attendent à cause de la guerre qui devrait éclater. Cependant, l'indigo se vend à 40 stuivers, le sucre à 8 (taille 3/8) et le tabac à 8, un prix très bas.

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 30	642-1	x	1664/09/05	Lettre anonyme à son ami Adam Martens (Amsterdam) disant qu'il a reçu le contenu du capitaine Rasiere. Il s'excuse pour l'absence de retour suite à la difficulté de faire du commerce sur l'île suite aux nombreux commerçants. Il pense envoyer bientôt 15 à 16 rouleaux (de tabac) avec le capitaine Backer ou Beerint Adriaens mais il faut savoir que les navires ne partent pas, comme l'année dernière, et il pense envoyer rapidement une petite quantité avec la prochaine « levée ». Il croit que les Néerlandais n'auront bientôt plus le droit de commercer et que les Français sont en train de former une compagnie ce que se voit clairement avec l'arrivée du Vice-roi sur l'île. Il a montré les lettres à « Manouel de Portegijs » qui semble d'accord pour payer sa part. Le capitaine de leur navire est décédé mais le transport sera assuré par David de Hamboger.
HaNA	HCA 30	224	x	1664/09/10	Lettre d'Elie des Poumare (Amsterdam) à Jan de Sweerts contenant une copie de la dernière marchandise le concernant. Depuis les cargaisons de retour sont toutes arrivées à l'exception de celle de Jacob Albers Graeff. Il lui demande aussi de faire un maximum de retours pour lui et M. Wassenbergh avant la future interdiction de commerce aux îles. Il dit d'envoyer les navires hollandais et zélandais au Havre de Grâce ou Dieppe et de consigner la cargaison à son frère, Thomas des Pourmare, habitant de Rouen. Il conseille aussi à de Sweerts de s'installer ailleurs afin de continuer à commercer ensemble.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/09/15	Lettre de Jan à son père Leijn Cornelisen annonçant qu'il est arrivé en Gardeloepe. Il mentionne qu'il a reçu deux lettres de son frère qui a fait une prise de 200 caisses de sucre près de Tabago et qu'il doit aller à la Martinique afin d'officialiser la prise car, selon Bartel Brandt, il doit payer une commission pour le Roi. Voir aussi une autre lettre datée du 1664/08/20.

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 30	224	x	1664/10/07	Lettre de Matthijs ten Brouck (Amsterdam) à son ami le capitaine Laurens de Basure du navire <i>De Liefde</i> . Il dit dans sa lettre que de Basure a laissé un chaudron en cuivre chez lui. Il a reçu également deux lettres : la première sans marchandise et la deuxième d'Arend Eduard et Joan Batterij ainsi qu'une petite lettre anglaise contenant une pièce de 8. Suite au danger de la guerre les prix des produits caribéens ont augmenté : le sucre est maintenant à 9.9, l'indigo de 48 à 50, le gingembre 12, 13 à 14, à l'exception du tabac qu'il faut éviter d'acheter, ou alors, si un achat se fait quand même, il faudra bien stipuler dans le « connoissement » que le risque sera pour le vendeur. La prochaine lettre sera envoyée avec Paulus Jansen.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/12	Lettre d'Adam Erckelens à ses parents. Il a reçu leur colis de la part du capitaine Laurens de Rasiere. La dernière fois il avait envoyé des lettres par le biais de son ami Gerrit Meuwels, marchand à Marigot, qui est le fils de Jan Meuwels Makeler habitant à Voorburg, Zélande. Il s'inquiète de la situation instable et voudrait bien s'en aller avec son argent : <i>Tempora mutantur et Nos mutamur in illis</i> , car le commerce aux îles décline et les Français montent leur propre compagnie, interdisant ainsi les navires néerlandais qui approvisionnent ces îles engendrant une vie « sobre ». Adam a signé un contrat pour trois ans et espère s'en aller en août. Il a déjà averti son patron qu'il lui faut chercher un autre chirurgien car il fallait lui donner un préavis de 6 mois comme cela est stipulé dans son contrat. Paulus Jansz devrait arriver bientôt sur l'île et Laurens de Rasiere est parti à St Christophe. Il salue ensuite sa famille ainsi que la vieille dame de Sweers et Paulus de Sweers (voir transcription).

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 30	224	x	1664/10/13	Lettre de Guillmee Michel Henry (Amsterdam) à Reyer, son frère. Guillmee mentionne l'arrivée des deux lettres, datées du 3 et 5 août, envoyées par Reyer à Guillmee en passant par la Zélande sous couvert de Willem Parker et transportées par Mattys Jacobsz. Cependant, une lettre envoyée avec le navire du Sieur Blot avec le capitaine Pieter Bartemens n'est pas encore arrivée. Guillmee avait espéré envoyer sa cargaison avec leur navire <i>de Son</i> mais ceci ne sera malheureusement possible qu'en novembre car les négriers demandent leurs paiements. D'un côté, Guillmee regrette l'absence de retour mais apprécie le fait que Reyer veut bien rester 1 à 2 ans de plus en Guadeloupe pour gérer leur commerce mais se plaint, d'un autre côté, que Reyer ne veuille pas diriger la plantation. Il demande à Reyer d'y réfléchir et d'attendre les lettres de leur frère, envoyées d'Amsterdam avec Ratieres [sic] et de Rotterdam avec le navire <i>Susanna</i> . Il se plaint de la situation misérable mais demande à Reyer de rester en sachant que leur frère fait un trafic dangereux avec l'île de Montserrat suite à l'interdiction. Finalement il attend une meilleure situation dans un futur proche mais, entretemps, il note que Reyer devrait bien veiller sur la qualité du sucre.

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 30	646	x	1664/11/05	Lettre de Hermanus Ter Beeck à son patron Hendrick Wijnhoudt (Amsterdam). Il annonce d'abord l'envoi de la deuxième partie d'une cargaison de tabac brésilien qui sera transportée par le capitaine Barent Adriaensen. Ensuite il insiste sur la commission qu'il a gagnée lors de l'achat de deux chaloupes. Ensuite il annonce 3 « connoisements »: le premier concerne 11 caisses de sucre brésilien, chargées dans le navire de Gerrit Gerritsen de Middelburg, pour Jan Lamsius. Le deuxième concerne 10 caisses de sucre brésilien, chargées dans le même bateau, destinées à Samuel Schoor de Middelburg et, finalement, 16 caisses de sucre brésilien avec 2 pipes de sucre brésilien (blanc), chargées dans le navire <i>Ridder van Malta</i> avec le capitaine Jochemsen, étant marqué avec la lettre « p ». Cependant, ce dernier restera encore 5 à 6 semaines sur place suite aux tensions avec les Anglais et propose une assurance mais comme la guerre n'est pas encore arrivée, le risque sera pour Wijnhoudt. Plus tard, il ajoute à sa lettre un quatrième « connoissement » concernant 136 pièces de peaux provenant de Caraques [Venezuela] qui sont également chargées dans le navire de Jochemsen [donc pas encore parti!] et pour cette cargaison il demande une assurance de 1000 florins mais préfère prendre le risque. Une dernière cargaison concerne 80 peaux, chargées dans le navire de Jan Meijer de Middelburg, destinées à Sr. Franchois de Cliever.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/11/10	Lettre de Willem Honum Jr à sa femme Maria Poullus (Amsterdam). Willem était il y un mois à Curaçao (où il a été malade pendant 3 semaines) et est maintenant prêt à aller à la Martinique à partir de St Christophe. Le profit de 580 florins arrivera à Zélande et il demande sa femme d'assurer les 12 000 livres de sucre qu'il a envoyées dans ses navires sur lesquels se trouve son frère Joghemsz car la guerre éclatera bientôt. Il enverra également 27 000 livres de sucre à son oncle Hans Hontum.

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 30	644	x	1664/11/10	<p>Lettre de Cornelis & Jean Brandt à leurs parents. Ils évoquent la dernière lettre, emportée par M. Perronneau le 4, contenant une lettre de change de 82 florins à payer en monnaie française à M. Henrij d'Amsterdam. Cette lettre évoque aussi la vente d'une barrique de brandy par M. Du Pont. Ils s'étonnent de l'arrivée de 3 à 4 000 livres de sucre au lieu de 40 000 livres qui devrait être produites par les nègres. Cependant, l'année suivante s'avère meilleure et ils espèrent recevoir de Claes Sr 9 000, de M. Bolongie 6 000, M. Listrij 3 000, de Claes Gerrits 3 000, de M. Du Kerrij 3 000, de M. Morel 3 000, du M. Du Couldraij 3 000, de M. De Bruijne 2 000 et des 'Schottjens' 3 à 4000 livres de sucre ainsi que d'autres qui sont désormais inconnus à ses parents. M. de Tracij est parti depuis quelques jours aux Grenadines pour deux mois environ et il a laissé M. Houel comme gouverneur. Un certain M. Delijon (Du Lion) dit que Houel sommera tout le monde à lui payer, mais on verra. Il dit que Cornelis Machij a déménagé et qu'il avait logé chez eux que peu de temps. Plus bas, ils ajoutent, plus tard apparemment, que les cargaisons mentionnées ci-dessus sont parties avec le capitaine Bosman. Ils promettent de commencer à travailler avec le moulin mais ils ne savent pas quel bateau va arriver en Guadeloupe car la plupart des bateaux font le plein à St Christophe dont Gerrit Tange qui leur avait promis de revenir chez eux.</p>

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 30	644	x	1664/11/15	Lettre de Bos à sa femme Marijtie Jans (Amsterdam). Il a reçu une lettre de Lourens de Rasiere et déclare qu'il y a beaucoup de « racaille » sur l'île car les habitants ne veulent pas le payer et préfèrent acheter des nègres. Cela empêche Bos ainsi que d'autres à rentrer car leurs revenus sont en baisse. En plus, le commerce est mauvais en ce moment car il n'a pas pu faire du commerce depuis 4 à 5 mois ce que l'oblige à prendre sur son capital. Mais il y aura beaucoup de sucre en Janvier si les « pestes » ne nous viennent pas et dans ce cas la plupart parmi ses débiteurs devrait le payer. Heureusement Bos a encore 5 à 6000 livres en stock ce que Reijen Pietersen devrait charger ainsi que 16 bottes de feuilles supérieures [de tabac] d'Antigua ainsi que 2 rouleaux du même. Adrijaen Jacops lui a promis d'envoyer une barrique de confiserie et un sachet d'indigo.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/11/25	Lettre de Jeronimus à son beau-frère (Vlissingen) faisant part de ses espoirs de trouver une femme sur place.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/11/26	Reijer se plaint auprès de sa femme Beertje Dircks (Nieuwendam) que son séjour tarde. Il a bien reçu son envoi de la part du capitaine Rasiere et il se prépare à l'arrivée de son beau-frère appelé Frans mais Reijer craint la situation en mer en ce moment.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/01	Lettre d'amour à Tanne Pijtte.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/01	Pieter écrit sa femme Janneken Claeis (Vlissingen) en craignant la guerre avec l'Angleterre et s'étonne que son patron ne lui ait pas écrit. Il espère rentrer rapidement car le commerce sera interdit bientôt. Cependant il a envoyé 2 263 livres de sucre à son patron ainsi que deux perroquets avec le bateau du capitaine Jan Meijer.

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/01	Lettre de Claes à sa femme Maeijken Davidts (Vlissingen) en disant qu'il attend une bonne année pour le sucre en espérant en envoyer une bonne quantité avec Pieter Tantd.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/01	Lettre de Crijstijaen à la veuve Lijsbet Sijbrants (Vlissingen) en disant que ses fils Tomas et Pieter sont toujours en bonne santé. Il la remercie pour les amandes et le gâteau qu'elle a offerts à sa famille et il s'excuse auprès d'elle pour l'absence de sucre. Suite à sa non-arrivée [la guerre] il assure qu'il produira du sucre bientôt. Il avertit la veuve que les Néerlandais n'auront bientôt plus le droit d'habiter la Guadeloupe. Il rappelle qu'il a envoyé une lettre dernièrement avec le capitaine Lafasie.
HaNA		644	x	1664/12/01	Lettre de Jan à sa famille (Vlissingen). Il a envoyé une barrique et une pipe de tabac avec le navire de Lendert Mattijessen pour Maerie en sachant que Jan Meijer de Middelburg tient toujours 15 pipes de tabac dont 4 pipes et une barrique leur sont destinées. Il regrette l'absence de sucre sur l'île mais les champs présagent une récolte abondante. Il espère rentrer bientôt avec le capitaine Gerret Tanghe parce qu'il est resté tellement longtemps sur l'île qu'il a dû acheter le tabac (au lieu de sucre) à Antigua où il doit aller maintenant pour le paiement. Il espère que le tabac sera bien vendu quand même. Entre temps il attendra le navire provenant de Bourom [Guyana]. Il salut finalement Tanneke Pitte et Willem van Hoecke, le dernier va se marier.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/02	Lettre de Jan à sa fille Maeijken Abrahams qui habite chez Janis Hussel (Vlissingen). Suite à la situation près d'Antigua il a envoyé une demi-barrique de vin à Monsieur Beijer. Il espère que tout ira mieux dans le futur: « Ick smijte een spierinck wyt om een Cappelaeu te vangen » [Je jette un petit poisson pour pêcher un cabillaud], soit une expression néerlandaise qui dit de « Faire le plus de profit avec un minimum d'investissement ».

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 32	1845-1	x	1664/12/02	Lettre d'Isaack à sa femme Adriaenken Louwereis (Vlissingen). Il envoie une quantité de sucre marquée «M» pour le nouvel an avec Leijndert Matissen.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/04	Lettre à sa femme Willemijntje Machy (Vlissingen) disant qu'il se passe peu de choses sur l'île à l'exception de l'arrivée du « Mons tracij » il y 4 semaines. Hier est arrivé un navire avec 50 chevaux ce que lui semble une bonne chose car l'île a plus d'ânes et nègres que des chevaux. Il mentionne aussi l'arrivée d'un navire de Nieuw-Nederland (New York) avec beaucoup de gens tant que femmes et enfants suite à la reddition de cette ville aux Anglais à la façon « brésilienne » selon Cornelis. Le sucre sera récolté dans deux mois mais pour l'instant pas de navires français en vue et le commerce est très bas en ce moment.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/04	Lettre de Cornelis Flessen à son beau-frère Barent Adrerijanse, capitaine de Hangenieten, chez Jan Claese Schulperoot d'Amsterdam. Il a vendu 15 têtes de bétail à la Martinique et repris 10 têtes de la plantation de « Monsuer Bonpin » (Beaupin) afin de les vendre à Saint-Christophe et Sainte-Croix. « monsuer Travacij » lui a confié une cargaison pour faire un autre voyage mais suite aux rumeurs de la guerre avec les Anglais, l'équipage ne veut pas faire ce voyage. En plus, son frère et celui de Barent sont les meneurs des résistants et Cornelis le prie de ne pas les payer...
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/05	Lettre d'Adriaen à son ami Anthonij Janson (Vlissingen). Il est content malgré la situation pénible sur place, soit la plantation d'Adriaen van de Spijghel aux Iles de Goyave (paroisse de l'Îlet à Goyaves devenue Bouillante). La nourriture ne manque pas et ils ont de la viande deux fois par jour et si Anthonij voulait s'engager aussi sur l'île il faudrait quand même s'engager avec son patron parmi tous les autres. Cependant, il vaut mieux savoir travailler le bois ou faire des constructions, comme lui, car dans ce cas il sera plus « favorable » qu'un nègre. Il donne une belle description des essences dans la forêt mais aussi de la faune de l'île. Son maître sur place est Pijeter de Corte qui gère un bon nombre d'esclaves (femmes et hommes) (voir transcription).

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 30	642-1	x	1664/12/06	Lettre de Jan Janse Bolle à ses parents évoquant sa misère (son inquiétude ?) sur l'île car après 5 lettres ses parents n'ont pas répondu et il craint qu'ils ne soient morts.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/07	Lettre à sa femme Maeijcken Hindrickx (Vlissingen). Il évoque la situation pénible sur l'île suite à l'absence de navires. Il voudrait charger le navire de Pieter Tant avec 7 à 8 milles livres de sucre qui se trouve dans sa maison mais Tant était parti à Saint-Christophe.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/08	Lettre de Cornelis Davidsen Block à sa famille (Vlissingen). Il fait part de sa traversée vers les Antilles ; d'abord à la Martinique, ensuite la Guadeloupe et Saint-Christophe. Il raconte à ses parents qu'il a déjà vendu deux demi-barrisques pour 1 100 livres de sucre et un tonneau de pipes pour 16 livres de sucre. En passant par la Martinique ainsi que d'autres afin d'acheter de l'indigo. Une fois payée, il enverra 2 000 livres de sucre à son père avec le capitaine Leendert Matijssen ou Pieter Tandt. Il informe ses parents qu'il voudrait assister au mariage de Jan Julijs qui va se marier avec une veuve ayant trois enfants. Les boissons alcoolisées notamment, sont bien demandées (vin, brandy). Il note aussi l'arrivée de Gerret Tange à St Christophe. A la fin il note qu'il marquera son sucre avec « DB » afin que sa famille reconnaisse sa marchandise.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/08	Lettre de Carsten Carstensen à sa femme Gretien Jans (Amsterdam) qui déplore la perte de leurs enfants. Il lui envoie 5 pipes de tabac, 1 barrique de tabac, 22 paquets de tabac enveloppés de tissu et 3 tonneaux de sucre.

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/08	Lettre de Jacob Theunissen à son patron Sr. Jan Huijssen (Vlissingen). Il signale qu'il n'a pas plu depuis longtemps et que les planteurs tardent et demande alors de la patience. Il reste encore un peu plus sur place et va rentrer avec Sijmon Hursels. Cette lettre sera envoyée avec le capitaine Pieter Tant. Sijmon lui a promis que le sucre pour Abraham Pietersen devrait se trouver dans la baie de « Alfmonts ». Il y a encore 1 300 livres anglaises de sucre suite à l'obligation de Pieter Antheunissen. Les officiers disent que le commerce pour les Néerlandais ne sera pas interdit mais il en doute quand même.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/09	Lettre du capitaine Tant à sa femme Gerken Jacobs (Vlissingen) en disant qu'il espère partir des Antilles en janvier. Il est en ce moment à la rade de St. Christophe. Il craint La Manche pour son retour mais assure à sa femme qu'il a 18 pièces sur son navire. Il amène 250 lb de tabac en rouleaux pour eux. Elle devrait envoyer à Ian Ate 25 livres de « koeret » (caret, écaille de tortue) et au capitaine Backer d'Amsterdam, de la part de Ian Poemrou, toutes les haches blanches et recevoir les sommes d'argent qui vont avec.
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/09	Lettre de Jan Jasperen à sa femme Luenken Aderijansen Buijegel (Vlissingen). Il se trouve à St Christophe et il aura encore 5 à 6 semaines de travail.
		644	x	1664/12/09	Lettre de Jacob à son oncle Simon Been (Vlissingen). Il lui écrit qu'il vient de rentrer de « backstare » (Basse-Terre). Il pense rentrer avec Simon Hussels of Gerret Tanghe car Sijmon devient de plus en plus embêtant ; récemment il était trop ivre et n'était pas sur le « bouck ». Il espère que M. Been viendra afin de résoudre son comportement car c'est intenable.

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 30	644	x	1664/12/10	Sijmoen Aertsen à sa femme (Vlissingen). Pieter Tant est arrivé à « Backstarre » (Basse-Terre) le 7 décembre en provenant de la Martinique.
		644		1664/12/10	Lettre de Sijmon à sa femme (Vlissingen). Lui et son copain s'étonnent qu'ils n'aient pas reçu de la marchandise. Une fois reçu leur gage, ils espèrent rentrer avec Sijmoen Huijsse.
HaNA	HCA 30	642-1	x	1664/12/16	Lettre à leurs parents (Middelburg). Ils (Benjamin, Dijerck et N. N.) disent que les chaussures ne sont pas encore vendues [trop cher] car les chaussures carrées du cousin Davit Lijseven ne coûtent que 28 stuivers pour une paire.
HaNA	HCA 30	647	x	1665/01/--	Lettre de Jan à sa famille à laquelle il annonce qu'il ne revient pas avec Gerrit Tanghe à la maison car ce dernier est toujours en Guadeloupe. Le commerce va maintenant très mal car il ne reçoit plus de marchandises des Pays-Bas. Cependant, il souhaite que les navires néerlandais ne viennent pas car « monsieur traeyssii » a interdit leur arrivée ici. En fait, il espérait « avoir reçu un ange avec son arrivée mais il s'agit en réalité du diable, noyant les Néerlandais dans un goutte d'eau ». Le navire de Berbice, avec le pilote Jan de Rijecke, est arrivé, le territoire étant maintenant anglais ; le sieur Schepper est blessé et les Anglais ont mis l'équipage sur l'île mais ont emmené le capitaine Jacob. Nieuw-Nederland est aux mains des Anglais mais il a quand même reçu une demi-barrique d'Anneken et un petit tonneau de beurre comme Jan Tobeijassen a reçu les siens.
HaNA	HCA 30	647	x	1665/01/27	Lettre de Cornelis à sa femme Willemijn Machy (Vlissingen) qui parle de la dernière lettre envoyée avec Leendert Matthijssse suite à l'accord obtenu de « mons Tracy ». Le sucre devrait être fabriqué bientôt mais il n'est pas sûr que les navires arrivent. Malgré l'absence de chevaux et de nègres ce qu'a retardé Cornelis. La pire peste semble être Tracy finalement. Il faudra patienter et il sera possible que Cornelis prenne un navire français pour aller à La Rochelle l'année prochaine.

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
HaNA	HCA 30	647	x	1665/02/15	Lettre de Matheus à son père Jacob Beke (Vlissingen) pour savoir si le dernier est bien arrivé chez lui. Il note que les planteurs font du commerce mais paient peu [plus tard] et ainsi il espère encaisser les sommes qui lui sont dues dans trois semaines. Il lui signale qu'il a reçu le coton de St Eustache qu'il a fait charger dans le navire de Nieuw-Nederland avec lequel il espère rentrer.
HaNA	HCA 30	647	x	1665/02/15	Lettre de Thunis Jorrisen à son patron Cornelis Willemsen Cabel (Vlissingen). Il note l'absence de navires suite à la guerre et pour cela Thunis ne sait pas si Cornelis a reçu le coton envoyé avec Simen Hussels ainsi que 5 demi-barriques de sucre transportées avec Jan Aetten et les 4 demi-barriques de sucre avec 2 demi de jus de citron transportées par Basteijaen Pietersen. Il avait donné à Jan Aetten aussi une liste avec la marchandise dont il a besoin, notamment des cordes pour les bêtes afin de travailler.
SAA	5075	1154	320r-322r	1665/07/10	Contrat de Hendrick Bruinlocht et Gerard van Hettlingen. Contrat qui stipule que Hendrick Bruinlocht d'Arnhem représentera Gerhardt van Hetlingen en Guadeloupe dans la compagnie existante de Johannes Listrij qui utilise un moulin à sucre. Bruinlocht fera le voyage aussitôt que possible pour la Guadeloupe et Hettlingen payera son passage. Une fois sur place, il s'adressera à Johan Listij Senior et prendra la gérance du moulin à sucre et des affaires annexes. Bruinlocht s'engage pour quatre années consécutives et transmettra les actes en France. Hettlingen payera Bruinlocht 500 florins, et en nourriture et les boissons. Chaque année 100 florins seront versés à la femme de Bruinlocht comme provision et les 400 florins restants, seront payés après la fin du contrat avec un intérêt de 3%. Il est strictement interdit pour Bruinlocht de travailler avec ou pour quelqu'un d'autre que Hettlingen. Si Listrij se débarrasse de certaines affaires ou de la terre de la compagnie, Bruinlocht devra essayer de les d'acquérir et pour cela il sera dédommagé par Hetlingen. Il est possible de prolonger le contrat de deux ans si Hettlingen le désire. Hettlingen payera le voyage de retour de Bruinlocht et après son retour Bruinlocht fera les comptes finaux avec Hettlingen. Uniquement lorsque tout aura été accompli, Hettlingen devra payer Bruinlocht (voir transcription).

Archives	Inv.	Acte	Folio	Date	Résumé
SAR	389	272	568-569	1669/11/12	Pouwels Jansz devrait demander 3 541 livres de sucre à Willem de Bolonge ou Sr de Swart au nom de Goudt.
SAR	389	273	570-571	1669/11/12	Paulus Jansz devrait demander 14 045 livres de sucre à Jan van Lith et Claes Bol pour le gouverneur (du) Lion et 3 490 pour Sr Timmercourt et 2 871 livres des Pères blancs (les dominicains) et 3 500 livres van Lith et Bol selon le contrat de 1668/07/17 ainsi que d' Abraham Baes, habitant de la Rivière des Papes [rivières des Pères - Baillif] 5 000 livres pour 7 nègres et 1 413 livres pour l'achat de nègres selon les obligations de 1668/07/15 (voir transcription).

ANNEXE 2. Les transcriptions et traductions

Traduction NL-HaNA HCA 30 644 (1664/12/05)⁴⁶

Au gentilhomme honorable

Ahntonij Janson habitant

dans la rue koestraete

à côté de l'hôpital

à Flessingue

Avec l'ami qui sera gardé

par Dieu sur la mer

[p]Loué Dieu toujours où vous êtes écrits à Guadeloupe à Eijgoeave (Ilet à Goyaves devenu Bouillante) sur la plantation d'Adriaen van de Spijghel, le 5 décembre 1664

Un salut amical que j'écris à mon honorable ami Antonij Janson. Je vous fais savoir que je suis encore en bonne forme et que je ne suis pas malade, je remercie Dieu pour sa grâce car j'espère que vous allez bien aussi car si ce n'est pas le cas ceci me rendrai triste de le savoir, outre je n'ai pas grande chose à vous écrire mais afin de solder ma promesse de vous raconter comment ça se passe ici, donc je ne suis pas triste de me retrouver ici et je me fais plaisir ici, cependant je voudrais bien être libre afin de gagner un peu plus et un peu plus à dire mais concernant la nourriture je ne suis pas en manque car nous avons deux fois de la viande par jour, au matin et au soir, et le reste de notre nourriture [...] ^[1] et quand vous viendrez ici il faudrait se faire embaucher ici car de mille maîtres il n'y a pas un qui vaut le mien et quand vous voulez vous présenter devant lui [...] ^[2]; ici on est mieux que [...] [...] ^[3], car tous ceux qui viennent ici et qui ne savent pas faire de la charpente ou monter des murs en briques, doivent être plus intelligent qu'un nègre, je vous dit aussi qu'il n'y a plus de gros cèdres dans notre forêt à l'exception de quelques spécimens minces et quand vous voulez des bonnes planches il faudra me dire car elles se vendent en dessous une demi-livre de sucre au pied carré, donc si vous en voulez il faudra m'écrire d'un autre type de bois appelé « ackema » [acomat] ce que équivaut la chêne mais pèse désormais 3 fois plus lourd; on y trouve aussi « balleta » [balata] qui est un bois très dur comme le fer avec des troncs mesurant 4 hommes en rond; il y a aussi du bois de cannelle ce qu'est encore plus dur et dont nous avons beaucoup; j'ai déjà cassé ma vieille hâche en morceaux et mon nouveau coutelas d'un demi-pouce est déjà cassé et je voudrais bien que tu dises à ma mère ou à mon cousin Macghijel qu'ils fassent fabriquer un coutelas dont un de 7 quarts et un d'un pouce et demi et 5 quarts et que 5 pouce de cuillère, et que l'emmanchement soit propice: court de bec et la cuillère assez épaisse [p] et qu'il m'envoie aussi une nouvelle hâche qui soit très raide [...] [...] ^[4]; il y a également du bois ici qui s'appelle « kallebari » [courbaril] qui est très dur et qui se mélange [...] [...] ^[5]; il y a une grande variété de bois dont je ne connais pas encore le nom mais concernant les animaux je peux vous dire qu'il y a des soldats qu'occupent

[1] [huontant ?] [2] [ontrase ?] [3] [geloude den bocker ?] [4] [stijf aant huis ?]

[5] [het loebdt al door malkander ?]

46. Transcription par les membres de *Brieven als Buit*. La traduction s'avère très difficile suite au dialecte et l'écriture d'Adriaen...

un coquille comme les bulots mais ils ont 5 tentacules comme les crabes [bernard-l'ermite ou pagure] et ces soldats arrivent chaque année en bord de mer et déposent leurs œufs et remontent ensuite dans les montagnes ; il y a aussi des crabes ici qui font pareil mais ces crabes sont grands comme les plus grands crabes ; il y a trois sortes de crabes, les bleus et rouges lesquels sont assez grands mais les crabes blancs sont encore plus grands car ils ont des pinces si grands que quand notre Claes Josen avait mis ses bras dedans il n'avait pas de mal ; il y a beaucoup de perruches ici mais je ne suis pas capable d'en attraper une, sauf d'en tirer une [avec un fusil] mais dans ce cas elle serait morte ; il y a beaucoup de perroquets et des petites baies [...] il y a aussi des lucioles qui s'envolent au soir comme le feu ; il y a aussi des oiseaux de corvidés comme la pie bavarde mais d'une sorte toute noire et il y a des oiseaux qui tapent contre la face d'un bois mort comme les pics [...] et ensuite ils inspectent l'autre côté afin de voir s'ils ont percé [le tronc] ; il y a aussi des serpents mais ils ne font pas de mal et j'en ai tué deux qui mesuraient au moins deux bras [de long] ; il y a ici également des lézards lesquels sont des animaux très paisible [...] [1] ; il y a aussi des animaux et insectes que je n'ose pas du tout décrire car il y a des méchants et des bons [à manger ?] dont je souhaitais qu'il avait un millier ; il y a aussi des limons et des goyaves, des bananes, des bancoves, et les corossols sont comme des [...] [2] ; comme légumes [...] [3] il y a aussi des patates et une fois cuites elles ont le goût des reinettes et rôties elles sont comme des châtaignes . On en mange ici tous les jours ; il y pousse ici des navets et des choux ainsi que de la salade et des oignons et des carottes mais moins épais que dans [p] la patrie ; et ici poussent aussi des noix ayant le goût de galettes sucrées et des pruneaux qui ressemble les prunes jaunes dans le patrie ; ici pousse également de la genièvre noire ; ici pousse tellement de choses que ce morceau de papier sera trop petit ; maintenant je ne sais plus quoi vous écrire que de saluer nos voisines et surtout Nelte et sa mère et sa grand-mère et notre voisin et Nellete et votre mère et sœur et frère et Pij[t]er de Grasmaer ; et tu peux lui dire franchement qu'il y a un de ses bâtards qui parcourt la Maartenijcke [Martinique] car il boite avec les mêmes pieds comme Bijer de Grasmaer ; et dit également à Scoffer et Pijeter et Isack & Jan Jacopsen avec Spijerroe et Carrosse et Jach [Jacques] le français et Jan den boer et Jacopijs Scuijte et Davijd & Pijeter IJepensen et tous les autres qui demandent pour moi ainsi que notre chef et sa femme [...] [4] et sa mère et la mère Mellete, soit tout le monde ensemble pour milles bonnes nuits ; restez ordonné par le seigneur et faites comme lui et ne plaisantez pas mais faudra lui écrire ; je dois vous écrire finalement que nos nègres se disputent beaucoup le soir car les négresses ne veulent pas se faire « *fijke fijke* » de sorte que le lendemain ils viennent dire à notre maître que sa femme ne voudrait pas faire « *fijke fijke* » à quoi notre maître Pijeter de Corte répond « bonne nuit » ; je pourrais lui oublier

Par Moi, Adriaen Adriaensen, votre bon ami

[1] [soede ?] [2] [snottebelle ?] [3] [broedt ?] [4] [bessijne ?]

Traduction NL-HaNA HCA 30 644 (1664/12/12)⁴⁷

[p]

*Laus Deo Semper qui regnat omnia Mundi*⁴⁸

Père et mère honorables, j'ai bien reçu vos [lettres] du 16 juillet ainsi que celles du 31 août, écrites par frère Hendrick, dans un petit paquet livré par le capitaine Laurens de Rasiere, pour lesquelles je vous remercie, mais ce que j'aime avant tout est la continuation de votre santé car il y avait un mois, [...] et je n'arrête pas à remercier le bon Dieu pour la continuation de ma santé, on lui supplie de ne pas arrêter ses grâces paternelles envers nous, et de nous regarder avec ses yeux de bienveillance et d'arrêter la peste honteuse de vos résidences et de persévérer jusqu'au bonheur, Amen. J'avais envoyé mes lettres précédentes par la Zélande sous couvert de Monsieur Gerrit Meuwels, mon bon ami et marchand ici à Marrigot; il est le fils d'un certain Jan Meuwels Makeker habitant du Voorburghwal face à la rue Nieuw Straadt, [notre] père devrait le connaître. Lesquelles [les lettres], j'espère, que vous aurez reçu bien avant celle-ci, vous disant que je resterai une demi-année de plus par rapport à mon temps [contrat], mais en jugeant l'affaire moi-même je pourrai dire à l'argent⁴⁹ *Tempora mutantur et Nos mutamur in illis*⁵⁰. Car on remarque ici beaucoup de changements et on s'attend à encore plus [de changements] tous les jours, de sorte que j'estime ainsi, et beaucoup d'autres avec moi, que du mauvais temps arrivera à ces îles suite à la fondation d'une compagnie par les Français mêmes, de sorte que les navires hollandais n'auront plus le droit de venir ici pour la négoce de sorte que les Français cessent d'approvisionner ces îles, comme les Hollandais le font maintenant, et que ces îles ne sont pas [plus] capables de se soutenir elles-mêmes; il sera sans doute difficile [à vivre] ici, ayant reconsidéré tout ceci avec raison et ayant lu vos lettres, vous devriez être contents que je viendrai avec le premier à *Patria*, ce que je souhaite aussi avec tout mon cœur car je commence à désirer d'aller en *Patria*, en sachant que le contrat stipule que je devrais rester à servir pendant trois ans, mais dans ces trois ans le voyage d'aller et de retour est compris, et je décompte au moins deux mois pour le voyage de retour, de sorte que mon temps sera fini à la fin du mois d'août ou le début du mois de septembre, mais comme le temps est très impétueux pendant ces mois-là, j'ai demandé mon sieur gentiment de partir le 20 novembre et il m'a demandé amicalement de lui trouver un autre chirurgien, car j'estimais (avec son accord) de partir à la *Patria* avec la première occasion; cela n'était pas difficile à lui dire, et il m'a demandé pourquoi je l'avais pas interrogé un peu plus tôt ? Et quand je voudrais partir exactement ? Je lui ai dit que notre contrat stipulait qu'on devrait se mettre au courant une demi-année auparavant, en demandant alors vers le mois de mai prochain de partir à la *Patria*, ce que mon sieur (après beaucoup d'insistance) m'a accordé, me disant que je pourrais partir vers le mois de mai, si je voulais ; il m'a demandé d'encaisser les dettes et de me préparer au voyage, je l'ai remercié beaucoup lors de mon départ et je laisse l'affaire ainsi, entretemps finissant un bon service [...] [p]

47. Transcription par les membres de *Brieven als Buit*.

48. *Dieu soit loué, de toutes les choses du monde, c'est toujours celui qui règne*

49. Adam utilise ici le mot *poet*, soit le bargoens d'Amsterdam pour de l'argent ou des biens volés.

50. *Les temps changent et nous changeons avec eux*

De sorte que vous pouviez alors estimer quand je arriverai chez vous (avec l'aide de Dieu), un mois de plus (ou encore moins); pour cela je vous demande de ne pas envoyer les affaires que j'avais demandées dans les lettres précédentes, mais si c'est déjà envoyé je demanderai mon ami Greser de les récupérer et de les vendre pour du sucre à envoyer ce que me plairait alors bien. Le premier, on attend l'arrivée du capitaine *Paulus Jansz*, selon les dires, et il est possible que je partirai avec lui; le capitaine [*Laurens*] *de Rasiere* est allé d'ici à l'île de Saint-Christophe et j'avais prévu de partir avec lui mais il estime qu'il retournera à la patrie en février; cependant le temps nous apprendra. Maintenant que Dieu a donné de la santé à notre bon père afin qu'on puisse se voir et on devrait célébrer son nom pour cela, Amen. En finissant ici, je vous demande la protection du plus puissant et je vous demande de persévérer pour les flèches qui s'en vont tous les jours, pour la pestilence qui se cache dans l'obscurité, pour la maladie qui s'approche à midi; Lui, notre Dieu protégera vos âmes, Il protège votre entrée et sortie d'ici jusqu'à l'éternité. Les salutations à mon frère Hendrick et sa femme, à ma sœur en espérant que le seigneur lui fera à nouveau une mère d'enfant, [je] devrais lui écrire une petite lettre, mais suite à l'absence d'une occasion, je n'étais pas capable de le faire ; comme j'ai plein de choses à régler, je le prie de m'excuser et comme j'ai dit ci-dessus (si Dieu le veut), la lettre-même sera là, en le remerciant pour les efforts qu'il a fait pour moi, [et] avec le temps je le récompenserai à nouveau, si Dieu le veut ; ainsi les salutations à mon frère Sijmon et, si vous lui écrivez, souhaitez lui de ma part beaucoup de bonheur et que j'ai pensé à lui de mon côté; ainsi qu'à mon cousin Hendrick et ma cousine Catharijntie et la famille du cousin Hendrick à Aken avec sa future [femme](toujours inconnue pour moi), à la vieille Dame de Sweers [de] Monsieur Paulus de Sweers et sa femme, à mon confrère Monsieur Willem Fredrickcx, somma à tous les amis, les voisins, et les connaissances trop exhaustives à nommer, [et] que Dieu nous donne tous de la santé afin de se revoir, Amen. Les salutations de mon bon camarade Johannes Greser qui se retrouve très content que je partirai le premier; j'indiquerai, si on est encore vivant, quelques mots concernant son retour avec le temps, et que Dieu donnera son désaccord entre les Hollandais et les Anglais mais qu'il faudra ajouter que cela était souhaité. Soyez salués amicalement et finalement par votre fils soumis, Vale.

Par moi Adam Erckelens Chirurgien
du Seigneur Nicolaas Claasz
en Guardeloupe le
12 décembre 1664 à la
Cabesse Terre.

Traduction NL-SAA 5075 1154, f. 320 (1665/07/10)

[320r]

Aujourd'hui le 10 juillet 1665 le Sieur Gerard van Hetlingen a engagé et embauché la personne de Hendrick van Bruinlocht d'Arnhem, afin d'assister le Sieur van Hetlingen sur l'île de Guadeloupe dans ses affaires ou Compagnie, [soit] le commerce avec le sieur Johannes Listrij le Vieux [...] concernant un moulin à sucre, des terres, une plantation, des esclaves, des bêtes à cornes, et tout ce qui concerne ces éléments, selon le contrat daté du 13 octobre anno 1656 – signé chez le notaire Jan de Braij⁵¹, afin de le servir et pour lequel ledit Bruinlocht se porte garant, sans-compromis quant aux-dits travaux, selon ses meilleures connaissances & puissances au profit, avantage et avancement de la prospérité du Sieur van Hetlingen. (& tout endommagement & en étant présent afin de le faire ou pouvoir faire) (Il aura tout pouvoir pour agir au nom de Van Hetlingen).

Ainsi ledit Bruinlocht sera prêt à prendre la première occasion pour se rendre en Guadeloupe, le Sieur van Hetlingen paiera le coût de sa traversée.

[Une fois] ledit Bruinlocht arrivé en Guadeloupe sain et sauf, il s'adressera à M. Johannes Listrij, le Vieux. Il se présentera en tant qu'engagé du Sieur van Hetlingen. Il devra voir l'état et la propriété, du dit moulin à sucre avec le [...]^[1]

[320v] en faire faisant l'inspection et en rendre compte correctement à Van Hetlingen lors de la première occasion.

Ensuite ledit Bruinlocht sera tenu de continuer son travail pour le Sieur van Hetlingen en Guadeloupe pendant quatre ans consécutifs, temps qui débutera dès l'arrivée dudit Bruinlocht en Guadeloupe.

Quand il y aura du sucre pour M. Johannes Listrij le Vieux ou la Compagnie ainsi que pour le compte privé de Sieur van Hetlingen, Bruinlocht devra le charger et l'envoyer sur le premier navire destiné à la France au nom de Sieur van Hetlingen, accompagné de comptes corrects et précis ce qui concerne le part de la Compagnie et celui du Sieur van Hetlingen.

Ainsi le Sieur van Hettlingen paiera ledit Bruinlocht pour ses fidèles services par un cinq cents florins. Le contrat stipule que de la nourriture et de la boisson seront libres selon les coutumes du pays. Des cinq cents florins le Sieur van Hetlingen donnera chaque année à la femme du dit Bruinlocht cent florins. Les autres quatre cents florins resteront jusqu'à la fin des quatre ans, comme assurance de caution **[321r]** et preuve de fidélité, dans les mains du Sieur van Hetlingen. Le Sieur van Hetlingen paiera chaque année l'intérêt de 3 pourcent, intérêt dont Bruinlocht peut se servir à sa guise. En sachant que le Sieur van Hetlingen a déjà avancé deux cent florins sur le compte du contrat dudit Bruinlocht, il pourrait retenir cette somme sur le premier gage mais si Bruinlocht décédait lors de la traversée vers la Guadeloupe, le Sieur van Hetlingen pourra demander l'équivalence de ces 200 florins en marchandises, vêtements ou autres.

Moi, Bruinlocht promet de ne pas communiquer ou œuvrer, sous n'importe quel prétexte on pourra le nommer, pendant son temps de service pour lequel il s'est engagé, ainsi que pour des services fidèles par rapport à ce contrat et sa personne et ses biens qu'il pourra avoir aujourd'hui ou encore à acquérir.

Ledit Bruinlocht n'aura pas le droit de céder ou vendre le moulin à sucre, les terres, la plantation ou autre du Sieur van Hetlingh ou encore ceux du M. Listrij, & du Sieur van Hetlingen quant à la Compagnie avec ses annexes, [mais] il

^[1] [aenkleest ?]

51. NL-SAA 5075 2433 (16561013).

pourra le faire uniquement avec des ordres spécifiques, la permission et l'approbation du Sieur van Hetlingen ici mentionné. Et quand les terres [321v] de M. Listrij ou les biens du M. Listrij ou ceux de la Compagnie diminueront, lui Bruinlocht devra essayer de les mettre en état comme au début (comme stipulé par le contrat établi par M. Listrij) et de les rendre à la Compagnie. Les dépenses ou le travail faits [au mis en état], si les nègres ont œuvré pour cela, il peut être indemnisé après taxation des hommes car on sait que chaque nègre devrait couper la canne tant que lavrador [ouvrier] et le livrer [...] afin qu'elle soit moulu par nous pour le quintel [100 livres espagnols].

Plusieurs habitants de Guadeloupe m'ont envoyé leur sucre et tabac et que le [...] [1] comme cela sera interdit, il [Bruinlocht] devra chercher à les persuader qu'ils peuvent continuer.

Ainsi il a été décidé aussi que le Sieur van Hetlingen aura l'option quant ledit Bruinlocht aura servi et terminé les premières années de son service au contentement du Sieur van Hetlingen, Bruinlocht sera tenu à continuer à servir fidèlement le Sieur van Hetlingen encore deux ans à la Guadeloupe. Dans ce cas, le Sieur van Hetlingen, selon son jugement et discrétion, améliora le contrat dudit Bruinlocht pour les deux ans suivants.⁵²

Quand ledit temps sera passé et expiré entre les contractants [322r] et si Bruinlocht désire traverser & rentrer dans sa patrie, le Sieur van Hetlingen lui paiera les coûts pour sa traversée.

Ledit Bruinlocht, après son arrivée dans sa patrie sera tenu de faire au Sieur van Hetlingen un rapport complet et final & restituer les documents de tout ce qu'il a manipulé & dirigé pour le Sieur van Hetlingen en Guadeloupe accompagnés de preuves claires et plausibles et de rendre compte dans quel état il a laissé le tout en Guadeloupe pour la Compagnie & pour le compte privé du Sieur van Hetlingen.

Le Sieur van Hetlingen a le droit d'obtenir et de recevoir dudit Bruinlocht un bon compte de façon agréable et ainsi le Sieur van Hetlingen a le droit de compléter & payer audit Bruinlocht le [...] [2] reste de ce qu'il lui devait par contrat. Aussi si une fois les six ans passés ledit Bruinlocht, ne souhaitait plus continuer et voulait rentrer au pays et si je vouais envoyer une autre personne à sa place, il sera tenu de l'instruire et l'informer de tout afin de gérer la fazenda [habitation]⁵³.

[alinéa illisible sur l'accord des conditions...]

Gerhardt van Hettlingen

H. Bruinlocht

Justus van de Ven, Notaire publique

Amsterdam

[1] [ret houvien?] [2] [verderidt ?]

52. La double peine pour les engagés....

53. On remarque l'usage des mots portugais pour l'aspect technique de la production, comme *lavrador*, *quintel* et *fazenda*.

Transcription NL-SAA 5075 3012, f. 9 (1665/01/10)⁵⁴

[9]

Ce jourdhuy dixiesme du mois de janvier
l'an mil six cent soixante quatre cinq, par devant moy
Emanuel de Lavello, notaire et tabellion publique, créé et admis
de la noble Cour d'Hollande, demeurant en la ville d'Amsterdam
présens les tesmoins nommés comparut en sa propre
personne le sieur Paulus de Sweers marchand demeurant en ceste
ditte ville, estant pour son particulier que comme intervenant et se faisant fort
pour Monsieur
Guillaume Belindelagarde⁵⁵ commissaire de sa majesté très
chrestienne, et Isacq Bernardis marchand tous deux
demeurans en ceste ditte ville, à moy notaire susdit très
bien cogneue, pour autant qu'iceux y pourroient estre intéressés, lequel comparant
en toute la meilleure
forme, voye et manière que de droict, stile ou coustume faire
se peut et doibt et en la ditte qualité a faict, constitué, établis
et desnommé comme il fait par cestes [présentes (oubli)] son vray, certain,
légitime et indubitable procureur et mandataire
le sr Hubert de Loveren, marchand et
habitant de la Guadeloupe, absent comme
présent luy donnant tout plein pouvoir,
autorité et puissance de pour luy et en son
nom en sa ditte qualité, demander, prendre et
se faire rendre de Jean et Jacob de Sweers, marchands
et habitans en iceluy lieu bon, deu et finale compte,
estat, preuve et reliqua, de luy leur administration qu'ils
ont eu des effects et marchandises a eux envoyées
et de tout ce qu'ils ont fait, traicté, géré et négocié
pour ledit constituant en laditte qualité luy [...] les
factures et documens qu'il y en a, auxquels quant
[cité en la refend], et généralement de tout ce dont ils
sont ou pourroient estre tenus de luy faire et rendre
compte, lesdits comptes et advoirs examiner, débattre, approuver
ou réfuter et contredire, ajuster, finir, solder, liquider,
clore et arrester lesdits comptes, et ainsy
ajuster, finir, solder, recevoir le reste et closture desdits [10]
comptes, soit en argent comptant, effects et marchandises
en estre, debtes à recevoir ou en quelquonque autre
chose, sorte ou espèce quesesoit, ou pourroit estre
rien excepté ni réservé, et des debtes [...] avoir prendre
et se faire passer et bailler par quelquonque personne
qu'il appartiendra assignation et transport une ou
plusieurs en forme vallable pour en vertu
d'iceux lesdittes debtes pourvoir exiger, recouvrir et
recevoir de celuy ou ceux qui seront et pourront estre
aucunement tenus et obligés, de tout receu quitte,

54. Transcription avec l'aide de Patricia Moitrel et Bruno Zélie.

55. Guillaume Belin de la Garde, marchand d'Amsterdam.

et en cas de refus, délai, opposition, contrariété
lesdits Jean & Jacob de Sweers a ce faire contraindre
par tous remèdes, rigueur et voyes de droict et justice
deus raisonnables et accoustumées, et a celle fin
et autres touchant l'exécution de ceste procure
comparoir et la personne dudit sr constituant en laditte
qualité représenter par devant toutes cours, sièges et tels
seigneurs, juges et justices que mestier sera
ou et quand il appartiendra, son droict et cause en laditte
qualité alleguer, déduire, tenir, défendre et pour finir
faire former et produire toutes demandes, propositions,
requestes et conclusions, offres, sommations et protestation
requis, faicts tous arrests, requestes, saisies,
détentions, appréhensions, deffenses, adjournemens,
exécutions, criées, subhastations⁵⁶ et autres exploits
et devoirs de justice, expédiens et nécessaires de
tout jusqu'à l'entière execution des arrests et
sentences definitives speciallement de celles
qui seront en faveur dudit constituant en
laditte qualité, et des contraires et tous griefs
appellés, l'appel poursuivre ou y renoncer, eslire
domicile, noier en l'ame dudit Sr constituant en ladite
qualité, le serment de calomnie et faire tous autres [11]
sermens, deus, licites et honnestes, et généralité
hominibus ad[...] et sy communi forma, cum
potestate substitendi [...] vel pluris [...] imili
vel magis limitata potestate, et demius ad omnia in
genere et [...] promittens & obligans [...] rogan
& a ac huy a[...] odanii [...] dibusme notarii
infrascripti praesentibus franch[...] et [...] gidio
valchenier regibus adpraemissa vocatis Latiori
exe[...] quatenus apud Sava.

Signatures : [...] / P. Sweert / Lavellon[...]

56. La vente aux enchères.

Traduction NL-SAR ONA 18 389 273, f. 570-571 (1669/11/11)

[570]

Aujourd'hui le 11 novembre de l'année 1669 comparant devant moi Barent Roos, ex capitaine ou commandeur du navire Susanne et déclarant lui le comparant ayant constitué [donné] une procuration faite comme spécialement pour ce capitaine Paulus Jansz afin de exiger et encaisser des comparants au nom de et par lui troisième de recevoir ses quittances de Jan van Lith et Claes Bol et Compagnie habitant de Guardeloupe à Backstar, (Basse-Terre) d'abord la somme de quatorze milles quarante-cinq livres de sucre de la part du Monsieur Gouverneur Lion⁵⁷ et aussi du S^r Timmercourt⁵⁸ une somme de trois milles quatre cents et quatre-vingt-dix livres de sucre ainsi que de la part des pères blancs⁵⁹ la somme de deux milles huit cents soixante-dix livres de sucre selon le [...] ayant laissé chez eux ainsi que les trois milles et cinq cents livres de sucre qui ledit van Lith et Bol ont parmi eux-mêmes selon une écriture signée par eux datée du 17 juillet 1668 Item afin d'exiger et encaisser et recevoir d'Abraham Baes habitant de Gardeloupe à la rivière des papes(rivière des Pères) d'abord la somme de cinq milles livres de sucre pour sept nègres laissés chez lui ainsi que quatorze cents et treize livres de sucre pour l'achat de nègres selon l'écriture de deux obligations les deux datés du 15 juillet 1668 dont l'achat [...] [571] et les mêmes en sucre, à livrer ou envoyer ici au comparant selon les raisons et disponibilités du constitué [et] de faire des demandes judiciaires afin de s'imposer de façon juridique aux involontaires afin de régler [la somme]; ainsi on surveille et observe tous les jours le délai ce que demande et requière les affaires [afin d'éviter les dysfonctionnements]et de continuer, de solliciter et d'écouter; promettant aussi d'exécuter avec [tout] pouvoir afin de lui substituer, aussi avec une ou plusieurs personnes, ayant le même pouvoir ou plus limité, et valider tous les appoints et personnes comparées et de les tenir soldés; et toutes autres choses à faire et reposer de sorte que les comparées seraient présents-là qui venaient, pouvaient ou devraient faire. [Ils] promettent tous de maintenir les mêmes valeurs sous règle d'exclusion de leur personne et leurs biens mais en gardant [...] [3] étant demandés d'accorder leurs biens dont acte fait et établi dans ladite ville de Rotterdam chez Pieter van Arnoldus Moysterus et Evert de Liefden, mon clerc, comme témoin.

Zourert Salels

Arnoldus Mesysterisz 16691211

Jacobus Dolphiusz 16691211

Evert Liefden 16691211

[1] [respetron?] [2] [antenlijck hier dievensgaende ?] [3] [rese eten reliqui[...].des ?]

57. Claude-François du Lyon, gouverneur de la Guadeloupe entre 1664 et 1668.

58. Sieur Théméricourt (?), gouverneur de Marie-Galante et frère de Houël.

59. Les « pères blancs » ou les Dominicains, installés depuis le début de la colonisation de la Guadeloupe à Baillif dont la rivière qui longe leurs propriétés après s'être appelée rivière des Galions, puis rivière Saint-Louis est devenue rivière des Pères.